

2022

**Le rapport annuel de la
représentante spéciale sur les
questions de genre**

**ASSURER UNE RELANCE
ÉCONOMIQUE INTÉGRANT LA
DIMENSION DE GENRE APRÈS LA
PANDÉMIE DE COVID-19**

**Rapport de 2022 sur le genre :
Assurer une relance économique intégrant la dimension de genre
après la pandémie de COVID-19**

**Présenté par l'honorable D^{re} Hedy Fry,
Représentante spéciale pour les questions de genre à
l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE**

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE : MAINTENIR L'ACCENT SUR LE GENRE EN TEMPS DE CRISE.....	4
INTRODUCTION.....	7
SECTION I.....	9
PARTIE I : IMPACTS ÉCONOMIQUES GENRÉS DE LA PANDÉMIE	9
A. Disparités dans le travail de soins non rémunéré	9
B. Impacts dans les secteurs économiques dominés par les femmes.....	12
PARTIE II : PRATIQUES EXEMPLAIRES POUR UNE RELANCE ÉCONOMIQUE INTÉGRANT LA DIMENSION DE GENRE	15
A. L'égalité des genres et la main-d'œuvre	15
B. Trouver des solutions.....	18
1. Données ventilées par genre	19
2. Soutien aux femmes et aux autres personnes ayant des responsabilités en matière de soins	21
3. Budgétisation sensible au genre	22
4. Soutenir les travailleuses et les entreprises dirigées par des femmes.....	24
5. Les efforts propres aux parlements	26
CONCLUSION.....	28
SECTION II.....	29
ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES À L'AP OSCE.....	29
A. Données sur le répertoire des membres	30
B. Initiative visant à stimuler la participation des femmes	31
C. Équilibre entre les sexes au sein du Bureau de l'AP de l'OSCE	33
1. Femmes aux postes de présidents et de vice-présidents au sein de l'AP OSCE.....	33
2. Agents supérieurs des commissions générales de l'AP OSCE.....	34
3. Représentants spéciaux de l'AP OSCE.....	34
D. Participation des femmes aux réunions statutaires	35
1. Session annuelle de 2021.....	35
2. Réunion d'automne 2021.....	35
3. Session d'hiver 2022.....	36
E. Participation des femmes aux activités d'observation des élections de l'AP OSCE en 2021-2022.....	37
F. Webinaires parlementaires en 2021 et 2022	38
G. Participation parlementaire aux réunions d'appel à l'action	39
ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES AU SEIN DU SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DE L'AP OSCE.....	42

A.	Personnel permanent	42
B.	Agents intermédiaires de programme.....	42
C.	Programme d'adjoint de recherche	43
REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DES PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS PARTICIPANTS DE L'OSCE		
	43	
ÉQUILIBRE ENTRE LES SEXES CHEZ LES AMBASSADEURS À VIENNE ET LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL PERMANENT DE L'OSCE.....		43
ANNEXE A.....		45

PRÉFACE : MAINTENIR L'ACCENT SUR LE GENRE EN TEMPS DE CRISE

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire illégale et non provoquée de l'Ukraine, dont les conséquences sont dévastatrices. Depuis l'invasion, près d'un tiers de la population ukrainienne d'avant-guerre a été déplacée, dont plus de 7,5 millions de personnes qui ont fui vers les pays voisins et 7,1 autres millions qui ont été déplacés à l'intérieur du pays¹. L'agression de la Russie a provoqué une crise humanitaire, obligeant des millions de personnes à dépendre de l'aide internationale pour leurs besoins fondamentaux. Des routes, des écoles et des hôpitaux ont été démolis, et les Ukrainiennes et Ukrainiens de tout le pays ont vu leurs entreprises et leurs moyens de subsistance détruits. À la mi-mai 2022, la guerre avait causé des dommages directs aux infrastructures estimés à 94 milliards de dollars américains. Les pertes économiques totales, si l'on tient compte des pertes indirectes dues à la baisse du produit intérieur brut et à d'autres facteurs, sont estimées à plus de 600 milliards de dollars américains². Le conflit a fait des milliers de morts et de blessés parmi les populations civiles ukrainiennes. Les massacres de Boutcha et Marioupol ainsi que ceux survenus dans d'autres parties du pays ont montré sans équivoque la brutalité de la guerre.

Au moment de l'invasion de la Russie, le monde sortait d'une nouvelle vague de COVID-19. Cette vague a été largement alimentée par le variant Omicron, hautement transmissible, qui a une fois de plus mis à rude épreuve les capacités des soignants épuisés et des systèmes de santé surchargés. Si l'accélération de la relance économique liée à la COVID-19 demeure une priorité constante, l'attention mondiale s'est également tournée – nécessairement – vers la résolution de la crise en Ukraine.

L'agression de la Russie en Ukraine a considérablement nui à la dynamique de la sécurité régionale. Les membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont annoncé leur intention d'augmenter considérablement leurs budgets de défense et de se doter de nouvelles capacités militaires. Dans son ensemble, l'OTAN a accepté d'investir davantage, et

¹ Au 14 juin 2022, plus de 7,5 millions de déplacements de réfugiés en partance de l'Ukraine ont été enregistrés. Dans le même temps, les autorités ont signalé plus de 2,4 millions de retours dans le pays. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) note que les mouvements de retour vers l'Ukraine « peuvent être pendulaires et n'indiquent pas nécessairement des retours durables car la situation dans toute l'Ukraine reste très instable et imprévisible ». Voir : HCR, Portail opérationnel, [Crises de Réfugiés. Ukraine](#), base de données, consultée le 15 juin 2022. Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH), [Ukraine – Situation Report](#), 15 juin 2022.

² Selon la définition de la Kyiv School of Economics, les pertes indirectes comprennent également celles qui sont dues à l'arrêt des investissements, à l'exode de la main-d'œuvre et aux coûts supplémentaires de défense et d'aide sociale. Voir : Kyiv School of Economics, [Total economic losses since the beginning of the war are estimated at \\$564-600 billion or above](#), 19 mai 2022.

plus rapidement, dans sa défense collective³. Entre-temps, la Finlande et la Suède, qui sont demeurées neutres militairement depuis la Seconde Guerre mondiale, ont demandé leur adhésion à l'OTAN.

L'agression de la Russie en Ukraine a créé un autre niveau de difficulté pour la reprise économique post-COVID-19 dans la région de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Les conséquences de la guerre en Ukraine sont genrées. La guerre risque fort d'exacerber les inégalités économiques préexistantes en Ukraine, notamment en poussant davantage de femmes vers les secteurs informels et moins protégés de l'économie. Parmi les personnes qui ont fui l'Ukraine, 90 % sont des femmes et des enfants⁴. En outre, les femmes et les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les membres des groupes minoritaires sont surreprésentés parmi les personnes déplacées à l'intérieur du pays⁵. Les expériences passées montrent qu'il existe une corrélation entre, d'une part, les crises humanitaires et les déplacements de population, et d'autre part, l'augmentation des menaces pour la sécurité personnelle. Dans ces contextes, il existe un risque accru de violence sexuelle et sexiste, de violence liée aux conflits et de traite des êtres humains, qui touchent toutes les femmes et les filles de manière disproportionnée.

En cette période de crise et de changement des priorités budgétaires, la communauté internationale ne doit surtout pas perdre de vue la question transversale du genre. Comme le présent rapport l'indique, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les considérations liées au genre doivent faire partie intégrante des interventions d'urgence. J'exhorte les États participants de l'OSCE à veiller à ce que les considérations liées au genre soient intégrées dans toutes les réponses politiques à la guerre en Ukraine, y compris dans la conception et la mise en œuvre des mesures humanitaires et économiques et de sécurité. Je demande également aux États participants, ainsi qu'à l'OSCE en tant qu'institution, d'assurer une participation concrète des femmes à tous les processus décisionnels. Il s'agit notamment de veiller à ce que les femmes jouent un rôle utile dans toutes les initiatives de paix et de sécurité applicables, conformément à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et des résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité. Ensemble, en tant que membres de la communauté de l'OSCE, nous devons toutes et tous jouer un rôle pour garantir la prise en compte du genre dans la guerre en Ukraine.

³ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), [Press conference by NATO Secretary General Jens Stoltenberg on the release of his Annual Report 2021](#), 31 mars 2022.

⁴ ONU Info, [Guerre en Ukraine : plus de la moitié des enfants ukrainiens sont déplacés après un mois de conflit – UNICEF](#), 24 mars 2022.

⁵ CARE International et ONU Femmes, [Rapid Gender Analysis of Ukraine: Secondary Data Review](#), 29 mars 2022.

INTRODUCTION

En juin 2020, en ma qualité de représentante spéciale pour les questions de genre à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP de l'OSCE), j'ai présenté un rapport intitulé *Les répercussions sexospécifiques de la COVID-19*⁶. À l'époque où j'ai présenté ce rapport, la pandémie de COVID-19 n'en était qu'à ses débuts et nous – en tant que communauté mondiale – n'aurions pas pu prédire à quel point elle allait influencer nos vies à tous. Aujourd'hui, deux ans et demi après que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré la COVID-19 comme une pandémie, l'impact du virus sur les populations du monde entier n'est que trop évident. Selon l'école de médecine de l'université Johns Hopkins, au 17 juin 2022, la COVID-19 avait infecté plus de 538 millions de personnes dans le monde. Hélas, à l'échelle mondiale, plus de 6,3 millions de décès peuvent être directement attribués à la COVID-19⁷. On a signalé 9,5 millions de décès supplémentaires dus à des causes indirectes liées à la pandémie, y compris son impact plus large sur les systèmes de santé et la société⁸.

Certaines conséquences étaient déjà claires dans ces premiers mois de pandémie. Comme le précise le rapport de 2020 sur le genre, les premières données indiquaient que la pandémie exacerbait les inégalités existantes pour les femmes et les filles, ainsi que pour d'autres groupes vulnérables et marginalisés. Le rapport soulignait les vastes effets sexospécifiques de la COVID-19, notamment sur la santé et les moyens de subsistance des femmes et leur représentation dans les organes politiques et dans d'autres rôles décisionnels. Outre le risque que la COVID-19 représente pour la sécurité des femmes et des filles – notamment en ce qui concerne la violence sexiste – le rapport notait que la pandémie constitue également une menace pour la stabilité collective de tous les États participants de l'OSCE.

La pandémie a eu des répercussions économiques très lourdes. Le Fonds monétaire international (FMI) estime que l'économie mondiale s'est contractée de 3,1 % en 2020, sa plus forte baisse depuis la Grande Dépression. Les Nations Unies (ONU) ont estimé qu'environ 120 millions de personnes sont retombées dans l'extrême pauvreté cette année-là, annulant

⁶ D^{re} Hedy Fry, représentant spécial de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP OSCE) sur les questions de genres, [Les répercussions sexospécifiques de la COVID-19](#), AP OSCE, 2020.

⁷ Johns Hopkins University of Medicine, [COVID-19 Dashboard](#), base de données, consultée le 17 juin 2022.

⁸ Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2021, la surmortalité mondiale associée à la COVID-19 en 2021 était de 14,91 millions. Ce chiffre comprend les décès directement attribués à la COVID-19 qui ont été dénombrés et déclarés à l'OMS, ainsi que ceux indirectement associés à la pandémie. La surmortalité est définie comme la différence entre le nombre total de décès survenus et le nombre de décès qui auraient été attendus en l'absence de la pandémie de COVID-19. OMS, [Global excess deaths associated with COVID-19, January 2020 – December 2021](#), mai 2022.

ainsi des décennies de progrès. Si l'économie mondiale s'est stabilisée et a commencé à rebondir, la reprise économique a été inégale, tant entre les régions qu'au sein des pays. En outre, on craint que les femmes, les populations vulnérables et les groupes marginalisés soient laissés pour compte.

De nombreuses organisations et institutions internationales ont souligné l'importance d'appliquer une optique de genre aux plans de relance économique post-COVID-19. Par ailleurs, la Déclaration des dirigeants de 2021 du G20 indique ceci : « Nous nous engageons à placer les femmes et les filles, qui ont été touchées de manière disproportionnée par la pandémie, au cœur de nos efforts pour mieux avancer⁹ ». L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le FMI, le Parlement européen et d'autres organisations ont souligné la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans les stratégies de relance économique et de mettre en place des cadres politiques plus inclusifs en matière de genre. En s'engageant sur la voie de la relance économique, les gouvernements ont l'occasion d'adopter des approches intégrant la dimension de genre, une occasion qu'ils devraient saisir en plaçant l'autonomisation économique des femmes au cœur de leurs plans de relance économique.

Ce rapport est divisé en deux grandes parties. S'appuyant sur des données et des recherches récentes, la première partie s'appuie sur le rapport 2020 sur le genre en examinant les impacts genrés de la pandémie, en particulier sur la sécurité économique des femmes. La seconde partie du rapport se concentre sur la relance économique après la pandémie de COVID-19 et examine comment cette reprise peut – et doit – être inclusive du point de vue du genre. Dans cette optique, elle examine les pratiques exemplaires des États participants de l'OSCE, ainsi que les recommandations des organisations internationales et de la société civile.

⁹ [Déclaration de Rome des dirigeants du G20](#), 31 octobre 2021.

SECTION I

PARTIE I : IMPACTS ÉCONOMIQUES GENRÉS DE LA PANDÉMIE

La pandémie de COVID-19 a eu de vastes conséquences économiques dans la région de l'OSCE et au-delà. De nombreux intervenants ont qualifié la récession qui en a résulté de « récession des femmes » en raison de ses conséquences négatives disproportionnées pour les femmes¹⁰. Si les causes socioéconomiques de la « récession des femmes » (qualifiée de *she-cession* en anglais) varient, deux facteurs ont particulièrement aggravé les conséquences économiques de la pandémie pour les femmes. Le premier de ces facteurs est l'augmentation disproportionnée du travail de soins non rémunéré que les femmes ont assumé pendant la pandémie; le second facteur est la surreprésentation des femmes dans bon nombre des secteurs économiques les plus touchés par la pandémie. Dans la première partie de ce rapport, ces deux facteurs sont examinés plus en détail.

A. Disparités dans le travail de soins non rémunéré

Dans toutes les sociétés, les soins et le travail domestique – tels que la cuisine, le ménage et les soins aux enfants ou aux adultes dépendants – sont en grande partie effectués sans rémunération au sein des familles et des communautés, le plus souvent par des femmes. Comme l'explique ONU Femmes, « [m]ême si ces soins et ce travail domestique non rémunérés ne sont pas comptabilisés comme une “activité économique” dans les enquêtes sur la population active, ni intégrés dans le calcul du produit intérieur brut (PIB), leur valeur économique est énorme : ils contribuent au bien-être des personnes, renforcent les liens sociaux et stimulent l'économie et la croissance¹¹ ».

Dans de nombreux pays, les mesures de santé publique en réponse à la pandémie ont inclus des fermetures périodiques d'écoles, de garderies, d'installations de loisirs et d'autres services sanitaires et sociaux, ce qui a considérablement augmenté le travail de soins non rémunéré pour les familles avec enfants. Avant la pandémie, les femmes du monde entier, y compris dans la région de l'OSCE, effectuaient déjà une plus grande proportion de travail de soins non rémunéré que les hommes, ce qui limitait dans de nombreux cas leurs possibilités d'emploi

¹⁰ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), [Les responsabilités familiales et domestiques en temps de crise : Inégalités femmes-hommes en matière de travail rémunéré et non rémunéré pendant la pandémie de COVID-19](#), 13 décembre 2021; Titan Alon et coll., [From Mancession to Shecession: Women's Employment in Regular and Pandemic Recessions](#), juillet 2021.

¹¹ ONU Femmes, [Répartir plus équitablement les soins non rémunérés et maintenir la qualité des services de soins : une condition préalable à l'égalité des sexes](#), 2016.

rémunéré. Ces disparités de longue date ont été exacerbées par la pandémie, ce qui a conduit de nombreuses femmes à réduire leurs heures de travail rémunéré, à renoncer à des possibilités de carrière ou à quitter purement et simplement le marché du travail. Ces changements économiques ont inversé les progrès réalisés en matière d'égalité des genres dans de nombreux États participants de l'OSCE; malheureusement, sans politique de relance intégrant la dimension du genre, ce recul pourrait devenir permanent.

La disparité entre les genres dans le travail de soins non rémunéré est une forme ancienne d'inégalité entre les sexes qui trouve son origine dans les conditions socioéconomiques et les présupposés culturels. Elle reste l'un des obstacles les plus importants à la pleine et égale participation des femmes au marché du travail. Le travail de soins non rémunéré comprend souvent la prise en charge des enfants et des adultes dépendants, y compris la préparation des repas, le ménage et d'autres tâches domestiques. Tous les secteurs de l'économie et de la société dépendent de ce travail, qui est pourtant trop souvent invisible, sous-évalué et marginalisé.

Des recherches menées par l'Organisation internationale du Travail (OIT) indiquent qu'avant la pandémie, les femmes effectuaient 76,2 % du nombre total d'heures de soins non rémunérés fournis dans le monde. Sans exception, l'OIT a constaté qu'il n'y avait aucun pays au monde où les hommes et les femmes effectuent une part égale du travail de soins non rémunéré¹². Cette disparité constitue depuis longtemps un obstacle à l'emploi. Avant la pandémie, 42 % des femmes en âge de travailler étaient incapables d'exercer un travail rémunéré en raison de leurs responsabilités familiales non rémunérées, contre seulement 6 % des hommes¹³. En outre, même si les femmes étaient déjà responsables de manière disproportionnée du travail de soins non rémunéré avant la pandémie, elles ont néanmoins assumé la majeure partie du travail de soins non rémunéré supplémentaire causé par les fermetures d'écoles et d'autres difficultés liées à la pandémie.

Les données recueillies par ONU Femmes entre mars 2020 et mars 2021 indiquent qu'en Europe et en Asie centrale, 73 % des femmes ont signalé une augmentation d'au moins une activité domestique (comme la cuisine, les courses et le ménage), contre 58 % des hommes. Cette disparité était encore plus prononcée dans certains des pays évalués, notamment en Arménie (53 % des femmes; 35 % des hommes) et en Turquie (86 % des femmes; 66 % des

¹² Organisation internationale du Travail (OIT), [Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent](#), 2018. Il convient de noter que la Suède, la Norvège et le Danemark sont les pays qui se rapprochent le plus de la parité entre les sexes, les hommes effectuant entre 43 % et 45 % du travail de soins non rémunéré.

¹³ Oxfam, [Care in the Time of Coronavirus: Why care work needs to be at the centre of a post-COVID-19 feminist future](#), juin 2020.

hommes)¹⁴. En outre, 31 % des femmes interrogées en Europe et en Asie centrale ont signalé une augmentation de trois activités domestiques ou plus, contre 19 % des hommes. Cette disparité était particulièrement évidente dans des pays comme l'Arménie (23 % des femmes; 8 % des hommes), la Géorgie (22 % des femmes; 7 % des hommes), la Macédoine du Nord (38 % des femmes; 21 % des hommes) et la Turquie (39 % des femmes; 25 % des hommes)¹⁵.

Les recherches montrent également que l'écart entre les genres est important et se creuse en ce qui concerne la garde des enfants. Avant la pandémie, des recherches menées par ONU Femmes ont montré que dans 16 pays, les femmes consacraient en moyenne 26 heures par semaine à la garde des enfants, contre 20 heures par semaine pour les hommes. Ce nombre a augmenté de 5,2 heures par semaine pour les femmes au cours de la première année de la pandémie, contre 3,5 heures pour les hommes, ce qui fait que la femme moyenne effectue l'équivalent d'un emploi à temps plein pour s'occuper des enfants sans être rémunérée¹⁶.

Cette tendance était particulièrement prononcée dans plusieurs États participants de l'OSCE. Selon les données recueillies par ONU Femmes entre mars 2020 et mars 2021, 64 % des femmes et 59 % des hommes interrogés en Europe et en Asie centrale déclaraient assumer au moins une activité supplémentaire de garde d'enfants, avec une disparité entre les genres plus prononcée dans des pays comme l'Albanie (81 % des femmes; 69 % des hommes), l'Arménie (65 % des femmes; 55 % des hommes), le Bélarus (53 % des femmes; 40 % des hommes), la Géorgie (71 % des femmes; 65 % des hommes) et la Macédoine du Nord (54 % des femmes, 42 % des hommes)¹⁷. En outre, 33 % des femmes d'Europe et d'Asie centrale déclaraient assumer au moins trois activités supplémentaires de garde d'enfants, contre 28 % des hommes. Cette disparité était plus apparente en Albanie (42 % des femmes; 32 % des hommes), en Arménie (44 % des femmes; 33 % des hommes), au Bélarus (20 % des femmes; 12 % des hommes), en Géorgie (51 % des femmes; 28 % des hommes) et en Moldavie (41 % des femmes; 35 % des hommes)¹⁸.

Ces responsabilités accrues ont rendu encore plus difficiles pour les femmes l'entrée et le maintien dans la population active. Si ces disparités de longue date touchent, à des degrés divers, toutes les femmes ayant des enfants à charge, il est clair que certains groupes de

¹⁴ ONU Femmes, "[Rapid Gender Assesments on the socioeconomic impacts of COVID-19](#)," Proportion of people who reported increase in at least one domestic activity, by sex (%).

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Forum économique mondial, "[COVID-19: How women are bearing the burden of unpaid work](#)," 18 décembre 2020.

¹⁷ ONU Femmes, "[Rapid Gender Assesments on the socioeconomic impacts of COVID-19](#)," Rapid Gender Assessments: Proportion of people who reported increase in at least one childcare activity, by sex (%).

¹⁸ *Ibid.*

femmes sont plus touchés que d'autres. Par exemple, des recherches menées par l'OCDE ont montré que les mères ayant des enfants de moins de 12 ans étaient près de trois fois plus susceptibles que les pères de déclarer assumer la majorité – ou dans certains cas la totalité – du travail non rémunéré lié aux fermetures des écoles et des installations de garde d'enfants¹⁹. Parmi les États participants de l'OSCE visés par l'enquête, cet écart existait dans tous les pays et était particulièrement prononcé en Autriche (74 % des femmes; 23 % des hommes), en Pologne (66 % des femmes; 16 % des hommes), au Portugal (69 % des femmes; 14 % des hommes), en Espagne (68 % des femmes; 18 % des hommes) et en Turquie (77 % des femmes; 22 % des hommes)²⁰. Il est inquiétant de constater que ces écarts dans la prestation de soins non rémunérés persistent même lorsque les deux parents ont un emploi²¹.

L'écart entre les hommes et les femmes dans le domaine des soins non rémunérés existe depuis longtemps et n'a fait que se creuser pendant la pandémie. Les frais élevés de garde d'enfants et les programmes d'enseignement préscolaire inadéquats découragent la pleine participation des femmes au marché du travail. Heureusement, des solutions ont été proposées pour réduire et, à terme, éliminer l'écart entre les genres dans le domaine des soins. Les recherches de l'OCDE indiquent que les écarts entre les genres en matière de soins sont moins importants dans les pays qui consacrent davantage de fonds publics par habitant aux aides à la famille, par exemple pour la mise en place de congés parentaux, de prestations et de services de garde d'enfants et d'allocations familiales²², ce qui montre que les inégalités entre les genres dans le secteur des soins et dans la main-d'œuvre ne sont pas inévitables. Elles sont, du moins en partie, un choix politique qui peut être corrigé. Alors que l'économie mondiale se redresse et se reconstruit après la pandémie, les réponses politiques doivent tenir compte de la dimension de genre.

B. Impacts dans les secteurs économiques dominés par les femmes

En même temps que les femmes assumaient une part croissante du travail de soins non rémunéré, elles étaient touchées de manière disproportionnée par les chocs économiques liés à la pandémie. Les effets économiques ont été particulièrement prononcés pour les travailleuses et travailleurs du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, du secteur de l'éducation et du secteur de l'hébergement et de la restauration, qui ont tous un taux élevé de participation des femmes à la main-d'œuvre. Bien que toutes les femmes de ces secteurs –

¹⁹ OCDE, [Les responsabilités familiales et domestiques en temps de crise : Inégalités femmes-hommes en matière de travail rémunéré et non rémunéré pendant la pandémie de COVID-19](#), figure 3, p. 8, 13 décembre 2021.

²⁰ *Ibid.*, [Figures et données](#).

²¹ OCDE, [Les responsabilités familiales et domestiques en temps de crise : inégalités femmes-hommes en matière de travail rémunéré et non rémunéré pendant la pandémie de COVID-19](#), 13 décembre 2021.

²² *Ibid.*

et les femmes d'autres secteurs – aient été touchées par les répercussions économiques de la pandémie de diverses manières, certains groupes étaient plus susceptibles d'être gravement touchés, notamment les immigrantes, les femmes pauvres et les femmes issues de minorités ethniques²³.

Dans le monde, les femmes participent depuis longtemps à la main-d'œuvre rémunérée à des taux inférieurs à ceux des hommes. Cet écart permanent entre les genres existe dans tous les États participants de l'OSCE, mais il est particulièrement apparent dans des pays comme le Kirghizistan (29,6 %), la Macédoine du Nord (21 %) et la Turquie (37,6 %)²⁴. Malgré leur faible participation à la main-d'œuvre globale, les femmes participent à des taux égaux ou supérieurs dans certains secteurs de l'économie. Citons notamment le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, où les femmes représentent environ 75 % de la main-d'œuvre; le secteur de l'éducation, où les femmes représentent environ 65 % de la main-d'œuvre; et le secteur de l'hébergement et de la restauration, où les femmes représentent environ 49 % de la main-d'œuvre²⁵. Contrairement aux récessions précédentes, ces secteurs économiques ont subi certaines des répercussions les plus importantes de la pandémie. Par exemple, l'OIT rapporte que les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration ont subi la plus forte baisse sectorielle en 2020 (-9,4 %), mettant en péril la sécurité économique des employés dont les emplois étaient souvent déjà précaires. En revanche, les secteurs de la finance et des assurances – qui emploient principalement des hommes – ont enregistré une croissance positive de 1,5 % en 2020²⁶.

En outre, les éducatrices et éducateurs et les travailleuses et travailleurs de la santé – qui sont majoritairement des femmes – ont fait face à des défis uniques et sans précédent pendant la pandémie, ce qui a souvent conduit à l'épuisement professionnel et à la réduction des heures de travail. Les travailleuses et travailleurs de la santé ont dû faire face à d'énormes pressions mentales et physiques causées par la pandémie, et à un risque accru d'exposition à la COVID-19. De multiples études canadiennes ont révélé que plus de 60 % des travailleuses et travailleurs de la santé signalaient un épuisement émotionnel grave à l'automne 2020 et

²³ Luisa S. Flor et coll., « [Quantifying the effects of the COVID-19 pandemic on gender equality on health, social, and economic indicators: a comprehensive review of data from March, 2020, to September, 2021](#) », *The Lancet*, 2 mars 2022.

²⁴ OIT, [Gender gap in labour force participation rates](#), novembre 2021.

²⁵ Forum économique mondial, [Global Gender Gap Report 2021](#), mars 2021.

²⁶ OIT, [Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail](#), 8^e édition, estimations actualisées et analyses, 27 octobre 2021.

au-delà, les taux étant encore plus élevés chez les membres du personnel infirmier – qui sont surtout des femmes²⁷.

De même, les fermetures d'écoles et le passage à l'apprentissage en ligne ont également créé de nouveaux défis pour les enseignantes et enseignants et les autres éducatrices et éducateurs, qui ont signalé des niveaux élevés de stress et d'épuisement résultant de la pandémie. Dans un récent sondage réalisé auprès de 3 621 éducatrices et éducateurs aux États-Unis, 90 % des personnes interrogées ont déclaré que le sentiment d'épuisement était un problème grave pour elles²⁸. En outre, 55 % des éducatrices et éducateurs ont indiqué qu'ils et elles étaient plus susceptibles de quitter la profession plus tôt que prévu en raison de la pandémie, avec des taux encore plus élevés pour les éducatrices et éducateurs noirs et hispaniques ou latinos²⁹.

L'épuisement professionnel est un cercle vicieux, car il entraîne souvent des pénuries de personnel qui se répercutent sur l'ensemble du personnel. De plus, au niveau individuel, l'épuisement lié à l'emploi rémunéré peut être étroitement lié à l'épuisement lié au travail de soins non rémunéré. Pour de nombreuses femmes, la combinaison de l'augmentation du travail de soins non rémunéré et du stress accru lié à leur emploi rémunéré a été dévastatrice et insoutenable. En raison de la combinaison de responsabilités rémunérées et non rémunérées, les jeunes femmes et les mères sont particulièrement vulnérables à l'insécurité économique³⁰. Le résultat global est que les femmes ont été touchées de manière disproportionnée par les impacts économiques de la pandémie, marquant notamment un taux plus élevé de pertes d'emploi par rapport aux hommes en 2020³¹.

Pour les femmes, les répercussions économiques de la pandémie sont loin d'être terminées. Se fondant sur les récessions précédentes, les experts ont averti que si les politiques de relance ne tiennent pas compte de la dimension de genre, les femmes connaîtront des périodes de chômage plus longues et subiront des répercussions à long terme sur leurs revenus et leur progression de carrière, ce qui pourrait entraîner une réduction de 1 billion de dollars américains du produit intérieur brut mondial d'ici 2030³². En bref, le fait de ne pas inclure les femmes dans la relance économique continuera de nuire aux résultats économiques et d'avoir

²⁷ Robert G. Maunder et coll., [Burnout in Hospital-Based Healthcare Workers during COVID-19](#), 7 octobre 2021.

²⁸ GBAO, [Poll Results: Stress And Burnout Pose Threat Of Educator Shortages](#), 31 janvier 2022.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ ONU Femmes, [Women and Girls Left Behind: Glaring Gaps in Pandemic Responses](#), 2021.

³¹ OIT, [Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail](#), 8^e édition, estimations actualisées et analyses 27 octobre 2021.

³² Luisa S. Flor et coll., « [Quantifying the effects of the COVID-19 pandemic on gender equality on health, social, and economic indicators: a comprehensive review of data from March, 2020, to September, 2021](#) », *The Lancet*, 2 mars 2022.

des effets dévastateurs sur les familles et les communautés. Les États participants de l'OSCE doivent veiller à ce que les femmes ne soient pas laissées pour compte, notamment en mettant en œuvre des politiques qui réduisent le fardeau du travail de soins non rémunéré, et apporter un soutien aux femmes en situation d'épuisement ou d'emploi précaire.

PARTIE II : PRATIQUES EXEMPLAIRES POUR UNE RELANCE ÉCONOMIQUE INTÉGRANT LA DIMENSION DE GENRE

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'urgence de s'attaquer aux inégalités structurelles et systémiques entre les genres qui imprègnent le système économique mondial et d'autres pans de la société. Plus particulièrement, la participation égale des femmes à la population active doit être abordée si nous voulons lutter contre l'insécurité financière et la pauvreté généralisées au sortir de la pandémie. La seconde partie de ce rapport se concentre sur les mesures qui peuvent être prises pour s'assurer que la relance économique postpandémique est inclusive du point de vue du genre et souligne les avantages économiques de la mise en œuvre de telles mesures.

A. L'égalité des genres et la main-d'œuvre

Comme le décrit le rapport de 2020 sur le genre, la pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités économiques existantes entre les genres. Plus de deux ans après le début de la pandémie, la relance économique reste incertaine et fragile et n'est pas ressentie uniformément par l'ensemble de la population active. Les femmes et les personnes présentant plusieurs autres facteurs d'identité tels que la race, la sexualité et le handicap continuent de faire face à des difficultés économiques disproportionnées.

L'OIT décrit l'état de la reprise du marché du travail après la pandémie de COVID-19 comme « incomplet », « inégal et inégal entre les genres³³ ». Le taux mondial de participation au marché du travail a chuté de près de deux points de pourcentage pendant la pandémie et n'a pas encore retrouvé son niveau de 2019. Actuellement, ce taux est de 47 % pour les femmes et de 72 % pour les hommes, ce qui représente une différence dans la participation des femmes et des hommes à la population active de 25 points de pourcentage au niveau mondial, certains États participants de l'OSCE étant confrontés à une différence de plus de 35 points de pourcentage³⁴.

³³ OIT, [World Employment and Social Outlook: Trends 2022](#), 2022; et OIT, [An uneven and gender-unequal COVID-19 recovery: Update on gender and employment trends 2021](#), dossier de l'OIT, octobre 2021.

³⁴ OIT, [World Employment and Social Outlook: Trends 2022](#), 2022. L'OIT définit la population active comme la somme du nombre de personnes en âge de travailler qui sont employées et du nombre de personnes en âge de travailler qui sont au chômage.

Depuis le début de la pandémie, les taux de perte d'emploi sont élevés dans le monde entier, et nettement plus élevés chez les femmes que chez les hommes³⁵. En septembre 2021, 26 % des femmes, contre 20 % des hommes, avaient déclaré avoir perdu leur emploi pendant la pandémie³⁶. Si les taux d'emploi des femmes dans certains États participants de l'OSCE – comme la France et l'Espagne – ont atteint les niveaux pré-pandémiques, ils n'ont pas encore retrouvé les niveaux observés en 2019 pour d'autres³⁷. Par exemple, alors que les hommes aux États-Unis ont récupéré toutes leurs pertes de main-d'œuvre, il y avait un million de femmes de moins dans la population active américaine en janvier 2022 par rapport à février 2020. De plus, les femmes racisées représentaient une part disproportionnée de ces pertes de main-d'œuvre³⁸.

Par ailleurs, si le recul de l'égalité économique entre les genres a des conséquences évidentes pour les femmes et le progrès de la société, il a également des effets négatifs sur l'économie. L'OSCE reconnaît que l'égalité des genres est essentielle au développement économique³⁹. Les femmes apportent une contribution essentielle à l'économie, puisqu'elles représentent 39 % de la main-d'œuvre salariée mondiale et la majorité de la main-d'œuvre non rémunérée⁴⁰.

De plus en plus de publications laissent entendre que l'égalité des genres a des répercussions importantes sur la croissance économique⁴¹. Selon le FMI, l'autonomisation économique des femmes stimule la productivité, la diversification économique et l'égalité des revenus, entre autres résultats positifs pour le développement⁴². Par exemple, l'OCDE estime qu'en moyenne, dans la région de l'OCDE, une réduction de 50 % de l'écart entre les genres en matière de

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Luisa S. Flor et coll., « [Quantifying the effects of the COVID-19 pandemic on gender equality on health, social, and economic indicators: a comprehensive review of data from March, 2020, to September, 2021](#) », *The Lancet*, 2 mars 2022.

³⁷ Aknur Barua, « [Gender equality, dealt a blow by COVID-19, still has much ground to cover: At the brink of squandering past gains](#) », *Deloitte Insights*, 21 janvier 2022; et Union européenne, [Eurostat, Employment – quarterly statistics](#), mars 2022.

³⁸ Jasmine Tucker, [Men Have Now Recouped Their Pandemic-Related Labor Force Losses While Women Lag Behind](#), fiche d'information, National Women's Law Center, février 2022; et US Department of Labor, Bureau of Labor Statistics, [The Employment Situation – March 2022](#), communiqué, 1^{er} avril 2022.

³⁹ OSCE, Conseil ministériel, [Décision n° 14/04 – Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes](#), décision prise lors du 14^e Conseil ministériel à Sofia, 7 décembre 2004.

⁴⁰ Banque mondiale, [Population active, femmes \(% de la population active\)](#).

⁴¹ Voir Raquel Fernández et coll., « [Gender Equality and Inclusive Growth](#) », *Working Paper 21/59*, Fonds monétaire international (FMI), 4 mars 2021; David Cuberes et Marc Teignier, « [Aggregate Effects of Gender Gaps in the Labor Market: A Quantitative Estimate](#) », *Journal of Human Capital*, vol. 10, n° 1, 2016; Christian Gonzales et coll., « [Catalyst for Change: Empowering Women and Tackling Income Inequality](#) », *Staff Discussion Notes 15/20*, FMI, octobre 2015; Banque mondiale, [Rapport sur le développement dans le monde 2012 : l'égalité des sexes et le développement](#), 2012; et OCDE, [Inégalités hommes-femmes : il est temps d'agir](#), 2012.

⁴² FMI, [Pursuing Women's Economic Empowerment](#), Policy Paper, 31 mai 2018.

participation au marché du travail entraînerait une augmentation annuelle moyenne du PIB de 0,3 point de pourcentage⁴³. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la recherche a révélé que la vitesse à laquelle les pays et les entreprises prennent des mesures pour faire progresser l'égalité des genres a des répercussions sur l'économie. Selon les estimations, entre 6 et 13 billions de dollars américains pourraient être ajoutés au PIB mondial en 2030, en fonction de la vitesse à laquelle les mesures visant à améliorer la parité hommes-femmes dans l'emploi sont mises en œuvre⁴⁴.

Un rapport publié en 2022 par le comité du budget de la Chambre des représentants des États-Unis illustre l'importance économique d'une relance tenant compte de la dimension de genre :

Les femmes qui travaillent subviennent aux besoins de leur famille et ont un impact énorme sur notre PIB : l'une des raisons de la croissance économique soutenue de ces 50 dernières années est la participation sans cesse croissante des femmes à la main-d'œuvre rémunérée. En bref, l'Amérique ne parviendra jamais à se redresser complètement si les femmes actives sont laissées pour compte. Ne pas soutenir les parents qui travaillent – en particulier les mères – aura un impact sur notre productivité et freinera la croissance économique pour les décennies à venir⁴⁵.

Lors des récessions précédentes, la reprise de la main-d'œuvre et de l'emploi a été généralement plus lente pour les femmes que pour les hommes⁴⁶. Dans le contexte de la relance après la crise financière de 2008, certaines observatrices et certains observateurs ont souligné que les décideurs et décideuses politiques ont réagi en mettant en œuvre des mesures axées sur les besoins de secteurs en particulier, sans appliquer une perspective de genre. Selon certains, cette incapacité à mettre en œuvre une relance sensible au genre a eu un impact négatif à long terme sur l'égalité économique entre les hommes et femmes⁴⁷.

La participation des femmes à l'économie prend également un coup en période de conflit et de guerre. Adoptée en 2000, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les

⁴³ OCDE, [Inégalités hommes-femmes : il est temps d'agir](#), 2012.

⁴⁴ McKinsey Global Institute, [COVID-19 and gender equality: Countering the regressive effects](#), 15 juillet 2020.

⁴⁵ États-Unis, House Committee on the Budget, [Ensuring Women Can Thrive in a Post-Pandemic Economy](#), rapport, 7 mars 2022.

⁴⁶ Betsey Stevenson, [Women, Work, and Families: Recovering from the Pandemic-Induced Recession](#), *The Hamilton Project*, Analyse économique, septembre 2021.

⁴⁷ Shanu S.P. Hinduja, « [Women Must Not Be Excluded From Economic Recovery](#) », *US News*, 1^{er} juin 2020; et Don Lee, « [Newly created jobs go mostly to men](#) », *Los Angeles Times*, 15 juillet 2012.

femmes, la paix et la sécurité a été la première d'une série de résolutions reconnaissant l'importance d'inclure les femmes dans les processus décisionnels concernant la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et reconnaissant les effets particuliers et disproportionnés des conflits armés sur les femmes et les filles. L'un des quatre « piliers » du programme pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS) est de s'assurer que les efforts de secours et de redressement post-conflit tiennent compte de la dimension de genre. Cette approche donne aux femmes et aux filles des moyens d'action sur le plan économique, politique et social afin de garantir leur participation aux processus de consolidation de la paix et à la relance économique⁴⁸. Une analyse sexospécifique de la situation en Ukraine, réalisée en avril 2022, a noté que, bien que l'Ukraine ait un plan d'action national sur les FPS, il y a peu d'éléments de preuve indiquant que l'inclusion des femmes dans les processus de consolidation de la paix est une priorité. L'absence des femmes dans ces processus est susceptible d'avoir des répercussions négatives sur l'inclusion des perspectives de genre à la fois dans les efforts de consolidation de la paix et dans le processus final de reconstruction nationale⁴⁹.

Sachant que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les crises, qu'il s'agisse d'urgences sanitaires – comme la pandémie de COVID-19 – ou de conflits armés et de guerres – comme la situation en Ukraine –, les États participants de l'OSCE devraient accroître leurs efforts pour promouvoir la participation des femmes aux processus décisionnels dans la région de l'OSCE et dans le monde.

B. Trouver des solutions

Comme nous l'avons vu dans ce rapport, la pandémie a exacerbé les inégalités préexistantes entre les genres au sein de la population active et a renforcé les normes socioculturelles selon lesquelles les femmes assument l'écrasante responsabilité du travail de soins non rémunéré. Ce faisant, la pandémie a menacé et, dans certains cas, inversé des années de progrès en matière d'émancipation économique des femmes.

En avril 2020, l'OCDE a mené une enquête sur les mesures liées à l'égalité des genres adoptées par ses pays membres en réponse à la pandémie, y compris les outils qu'ils ont utilisés pour intégrer des considérations d'égalité des genres dans les mesures d'urgence. Au total, 24 pays

⁴⁸ Programme des Nations Unies pour le développement, [Parliaments as Partners Supporting the Women Peace and Security Agenda: A Global Handbook](#), 2019; et Peace Women, [Ukraine](#).

⁴⁹ Working Group on Women, Peace and Security, [Gender Analysis of the Situation in Ukraine](#), 4 avril 2022.

membres de l'OCDE, ainsi que l'Égypte et la Tunisie, ont répondu à cette enquête⁵⁰, qui a révélé une inégalité dans le degré d'intégration systématique par les répondants des politiques de promotion de l'égalité des genres dans leurs interventions d'urgence. Seuls 11 des 26 pays ayant répondu à l'enquête ont indiqué qu'ils avaient explicitement utilisé des évaluations des impacts différentiels des politiques sur les femmes et les hommes pour dans la conception ou la mise en œuvre de leurs réponses et mesures politiques face à la pandémie.

La nécessité d'une action gouvernementale rapide dans les premiers stades de la pandémie semble avoir nui à la capacité de certains gouvernements à appliquer une perspective de genre à leurs interventions politiques. Selon l'OCDE, près de la moitié des pays ayant répondu ont indiqué que la nécessité d'agir rapidement, associée au manque de données ventilées par genre facilement disponibles, avait nui à la capacité des décideurs à proposer des politiques tenant compte de la dimension de genre. Les répondants ont également souligné que les ressources limitées consacrées à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation économique des femmes constituaient un autre défi à l'intégration d'outils d'évaluation de l'impact sur le genre dans les interventions d'urgence.

En dépit de ces difficultés, plusieurs États participants de l'OSCE ont utilisé des outils et des pratiques pour intégrer les considérations de genre dans leurs réponses à la pandémie. Cette section présente certaines de ces pratiques exemplaires, ainsi que des recommandations d'organisations internationales et d'organisations de la société civile concernant l'intégration de mesures d'égalité des genres dans les plans de relance économique postpandémiques.

1. Données ventilées par genre

De bonnes données sont à la base de toute bonne politique publique. Afin d'intégrer les considérations de genre dans les stratégies de relance économique post-COVID-19, les gouvernements doivent avoir accès à des données qui sont représentatives des divers genres dans leurs sociétés. La collecte et l'utilisation de données ventilées par genre, ainsi que par des facteurs intersectionnels tels que la sexualité, l'âge, le handicap, l'origine ethnique et le statut socioéconomique constituent le meilleur moyen de s'assurer que les réponses politiques à la COVID-19 s'appuient sur les meilleurs éléments de preuve disponibles⁵¹. Dans un rapport

⁵⁰ Les 24 pays membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OCDE) qui ont répondu à l'enquête sont : Autriche, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Mexique, Norvège, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie. L'OCDE a soutenu la Tunisie et l'Égypte par l'intermédiaire de programmes propres à ces pays. Voir : OCDE, « [Towards Gender-Inclusive Recovery](#) », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, 19 mai 2021.

⁵¹ Pour en savoir plus sur les efforts internationaux visant à soutenir la collecte et l'utilisation de données ventilées selon le genre, voir : [Transforming the Data Landscape: Solutions to Close Gender Data Gaps](#), Data2X, 2022; et [State of Gender Data Financing 2021](#), Open Data Watch et Data2X.

publié en 2021 par ONU Femmes, la valeur des données ventilées par genre est expliquée comme suit :

La collecte et l'utilisation de données sexospécifiques opportunes et de qualité provenant de toutes les sources de données, officielles ou non, sont essentielles pour reconnaître les inégalités entre les genres et y remédier. Des données plus nombreuses et de meilleures qualités sont nécessaires pour déterminer les besoins les plus urgents des populations qui ont été les plus touchées par la pandémie et pour formuler des politiques tenant compte de la dimension de genre afin de stimuler efficacement une relance équitable. En nous engageant dès maintenant à recueillir et à utiliser davantage de données sur le genre, nous pourrions construire une base mieux préparée aux chocs futurs⁵².

En revanche, le manque de données ventilées par genre empêche les gouvernements de cibler l'aide en fonction des personnes les plus vulnérables et de celles ayant besoin de soutien, et d'anticiper les crises futures. Malgré des décennies d'efforts pour promouvoir l'égalité entre les genres, le manque de données ventilées par genre continue d'entraver la capacité des gouvernements à élaborer des politiques intégrant la dimension de genre et à contrôler leur efficacité. Selon le rapport 2021 de l'ONU sur les objectifs de développement durable (ODD), moins de 50 % des pays disposaient des données nécessaires pour assurer un suivi efficace de l'ODD 5 visant à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles⁵³ ». Le manque de soutien financier aux organismes nationaux de statistiques est un facteur qui limite la collecte de données ventilées par genre. Un rapport de 2021 de Data2x, une alliance de données sur le genre, a révélé que les systèmes de données sur le genre dans le monde sont sous-financés de près de 450 millions de dollars américains chaque année depuis 2015⁵⁴. La collecte de données ventilées par genre est également entravée par le fait que de nombreux instruments statistiques recueillent des renseignements au niveau des ménages plutôt qu'au niveau individuel, ce qui limite la granularité des données qui peuvent être générées.

La pandémie de COVID-19 a souligné l'urgence de produire des données ventilées par genre plus nombreuses et de meilleure qualité. Ces données sont essentielles pour comprendre les

⁵² [Strengthening Gender Measures and Data in the COVID-19 Era: An Urgent Need for Change](#), ONU Femmes, 2021 [TRADUCTION].

⁵³ Les objectifs de développement durable (ODD) sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les 17 ODD, et leurs 169 cibles associées, s'attaquent à une série de défis mondiaux, notamment la famine, la pauvreté, les changements climatiques et l'inégalité entre les sexes. ONU, [Rapport sur les objectifs de développement durable 2021](#), p. 5.

⁵⁴ [State of Gender Data Financing 2021](#), Open Data Watch et Data2X.

impacts sexospécifiques de la COVID-19. Il est également essentiel de veiller à ce que les femmes ne soient pas négligées dans les efforts de relance économique. Les données ventilées par genre peuvent être utilisées pour soutenir divers outils politiques, notamment les évaluations de l'impact sur le genre qui analysent les résultats escomptés des plans de relance et les audits budgétaires sur le genre qui examinent les dépenses prévues et évaluent leur impact probable sur le genre. Comme l'ont fait valoir ONU Femmes et d'autres organisations, les gouvernements devraient aider à renforcer la capacité des organismes nationaux de statistiques à collecter des données ventilées par genre et devraient s'assurer que les impacts sexospécifiques des efforts d'aide économique liés à la COVID-19 sont suivis en permanence⁵⁵.

2. Soutien aux femmes et aux autres personnes ayant des responsabilités en matière de soins

La pandémie de COVID-19 a fait ressortir la nécessité d'élaborer et de renforcer les mesures visant à aider les parents, et en particulier les mères qui travaillent, de manière à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. Dans mon rapport de 2020 sur le genre, j'ai exhorté les États participants de l'OSCE à adopter des politiques visant à soutenir les femmes et les autres personnes ayant des responsabilités en matière de soins, notamment en proposant des options publiques de garde d'enfants pour les travailleuses et travailleurs essentiels et en soutenant des ententes de travail souples pour les familles. J'ai également encouragé les États participants à accorder une attention particulière aux besoins des ménages monoparentaux, qui sont majoritairement dirigés par des femmes.

Un large éventail de mesures pourraient être utilisées pour soutenir les femmes et les autres personnes ayant des responsabilités en matière de soins. Selon Esuna Dugarova, spécialiste des politiques au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les mesures relatives aux soins en réponse à la pandémie de COVID-19 reposent normalement sur quatre éléments clés : le temps, les services, les ressources et les infrastructures. Le « temps » comprend des politiques de congé parental et des ententes de travail souples qui aident les parents à concilier leurs obligations professionnelles et familiales. Les « services » comprennent des politiques de services de garde et d'éducation de la petite enfance, ainsi que des services de soins destinés à soutenir les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et celles qui ont besoin d'un soutien psychosocial. Les « ressources » comprennent des mesures telles que des allocations familiales et des prestations destinées à couvrir les frais de garde d'enfants, ainsi qu'une aide au revenu pour les parents touchés par les fermetures

⁵⁵ ONU Femmes, [Gender Data: Understanding impacts and gauging results](#), 31 mars 2022; et Conseil consultatif sur l'égalité des sexes 2021, [Building Back Better for Women and Girls](#), 28 octobre 2021.

d'entreprises liées à la COVID-19. Enfin, les « infrastructures » font référence à l'infrastructure sociale telle que la disponibilité d'installations de soins, de santé et d'éducation⁵⁶.

Au cours des deux dernières années et demie, de nombreux États participants de l'OSCE ont adopté des mesures visant à soutenir les femmes et les autres personnes ayant des responsabilités en matière de soins et à s'attaquer à la charge disproportionnée que les femmes portent en ce qui concerne le travail de soins non rémunéré. La Grèce, par exemple, a mis en place une forme spéciale de congé que peuvent prendre les parents qui travaillent et qui ont des enfants âgés de 15 ans ou moins inscrits dans des écoles fermées⁵⁷. Ce pays a également adopté des mesures permettant d'accorder 14 jours de congé supplémentaires aux parents dont les enfants ont été infectés par la COVID-19. Plusieurs États participants ont également créé des ressources pour soutenir les parents qui doivent à la fois travailler et gérer l'apprentissage à distance de leurs enfants. Par exemple, la Slovaquie, la France et l'Irlande ont mis en place des lignes d'assistance téléphonique et des sites Web qui fournissaient des conseils et des ressources aux parents qui devaient concilier le télétravail et leurs obligations parentales pendant la pandémie⁵⁸.

Malgré le large éventail des mesures employées pour soutenir les familles qui travaillent, les femmes ont continué d'assumer la charge disproportionnée du travail de soins pendant la pandémie. Alors que les États participants de l'OSCE se remettent de la COVID-19, les gouvernements, les parlementaires et les membres de la société civile devraient collaborer pour examiner les pratiques exemplaires et les leçons tirées en termes de soutien aux soins. Il faudrait notamment passer par une évaluation non seulement des mesures liées à la garde des enfants, mais aussi de celles liées à d'autres formes de soins, y compris les soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Les États participants devraient également évaluer s'il est nécessaire d'apporter d'autres modifications aux politiques existantes en matière de congés familiaux, comme des congés de maladie supplémentaires ou des congés payés pour les parents touchés par les fermetures d'écoles et autres urgences sanitaires.

3. Budgétisation sensible au genre

En tant qu'outils centraux de la planification et de la mise en œuvre de l'économie, les budgets constituent un mécanisme important pour lutter contre l'inégalité entre les genres et intégrer

⁵⁶ Pour avoir d'autres exemples de mesures décrites dans ce cadre politique, voir : Esuna Dugarova, [Unpaid care work in times of the COVID-19 crisis: Gendered impacts, emerging evidence and promising policy responses](#), 18 juin 2020.

⁵⁷ Natalie Picken et coll., [Juggling work and childcare during COVID-19: How EU member states supported working families in 2020 – European Platform for Investing in Children: Fourth Annual Thematic Report](#), Commission européenne, juin 2021, p. 24.

⁵⁸ *Ibid.*

la dimension de genre dans les priorités politiques. Le Conseil de l'Europe définit la budgétisation sensible au genre comme étant « l'évaluation sexospécifique des budgets intégrant une perspective axée sur le genre à tous les niveaux du processus budgétaire et la restructuration des revenus et des dépenses afin de promouvoir l'égalité hommes-femmes⁵⁹ ». Si la définition de la budgétisation sensible au genre peut varier selon les administrations, l'OCDE explique que ce qui est commun, c'est « l'intention délibérée d'ancrer l'égalité (entre les genres et pour d'autres groupes) dans les cadres budgétaires et politiques existants⁶⁰ ».

Plusieurs États participants de l'OSCE utilisent la budgétisation sensible au genre comme outil pour formuler leurs réponses à la pandémie. Par exemple, l'Islande – où la budgétisation sensible au genre est obligatoire au niveau national depuis 2016 – a réalisé une évaluation de l'impact sur le genre de ses dispositifs de secours et d'intervention liés à la COVID-19 pour 2020⁶¹. Lors de l'élaboration de ces dispositifs, tous les ministères islandais ont dû estimer le nombre d'emplois qui devraient être créés pour les femmes et les hommes. Le gouvernement a ensuite effectué une analyse de l'impact sur le genre de ces dispositifs, qu'il a utilisée pour éclairer la conception des mesures de réponse ultérieures à la COVID-19⁶². Au Canada, les impacts de la COVID-19 sur le genre et la diversité ont été pris en compte dans l'élaboration du plan d'intervention économique 2020 lié à la COVID-19 du gouvernement fédéral. Dans le cadre de ce plan, le gouvernement a effectué une analyse sexospécifique des impacts de la COVID-19 sur divers groupes de Canadiennes et de Canadiens et a expliqué comment les mesures proposées étaient conçues pour remédier à ces impacts⁶³. La *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes* de 2018 exige que le gouvernement effectue une analyse annuelle des impacts des programmes de dépenses existants du gouvernement du Canada sur le genre et la diversité⁶⁴.

Il existe une série d'autres approches pour intégrer les considérations de genre dans les budgets. Parmi celles-ci figurent les déclarations budgétaires en matière d'égalité des genres, qui sont des documents politiques ciblés résumant la manière dont un gouvernement entend

⁵⁹ Conseil de l'Europe, [Gender Budgeting: Final Report of the Group of Specialists on Gender Budgeting](#), 2005 [TRADUCTION].

⁶⁰ OCDE, [Towards gender-inclusive recovery](#), les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19), 19 mai 2021 [TRADUCTION].

⁶¹ Pour en savoir plus sur la budgétisation fondée sur le sexe en Islande, voir : gouvernement d'Islande, ministère des Finances et des Affaires économiques, [Gender budgeting](#).

⁶² Alfrun Tryggvadottir, [Gender and Capital Budgeting](#), Comité des hauts responsables du budget de la direction de la gouvernance publique, OCDE, GOV/SBO (2021)3, 16 juin 2021 ; et Conseil consultatif sur l'égalité des sexes du G7, [Report of the G7 Gender Equality Advisory Council 2021 – Building Back Better for Women and Girls](#).

⁶³ Gouvernement du Canada, [Portrait économique et budgétaire 2020](#).

⁶⁴ Pour en savoir plus sur l'analyse comparative entre les sexes plus dans les programmes fédéraux du gouvernement du Canada, voir : gouvernement du Canada, [Les sexes et la diversité : répercussions des programmes](#).

poursuivre les objectifs d'égalité des genres. Un document conjoint du FMI, d'ONU Femmes et du PNUD note qu'au moment où les gouvernements préparent les budgets pour l'année suivante, « l'intégration d'objectifs tenant compte de la dimension de genre » dans ce type de documents peut contribuer à garantir que des ressources suffisantes sont consacrées à ces objectifs⁶⁵. Le gouvernement albanais, par exemple, a produit un résumé de son budget de 2021 dans lequel il explique comment il réagira à la COVID-19 et répondra aux besoins particuliers des femmes et des hommes dans 11 secteurs, notamment la santé, la protection sociale, l'éducation et l'agriculture⁶⁶. Pour sa part, le bureau du directeur parlementaire du budget de Géorgie a établi un cadre permettant de déterminer le bien-fondé des dépenses budgétaires en ce qui concerne le genre. Ce cadre permet d'évaluer les dépenses en fonction de diverses considérations liées au genre, notamment les effets possibles des dépenses sur la capacité des hommes et des femmes à participer de manière égale aux sphères sociale, économique et politique⁶⁷.

Les cahiers de demandes budgétaires sont un autre outil qui permet d'intégrer les considérations de genre dans la gestion des finances publiques. Il s'agit d'avis officiels normalement publiés par les ministères des Finances au début d'un cycle budgétaire afin d'informer les organismes gouvernementaux ou les ministères des lignes directrices pour la soumission de leurs propositions budgétaires. Ils peuvent être rendus sensibles au genre en indiquant explicitement que le genre doit être pris en compte dans les demandes de financement et qu'il sera utilisé comme critère lors de l'examen des demandes. Par exemple, la France utilise un cahier qui fournit des directives aux ministères sur la manière de préparer les renseignements sur le rendement lié aux objectifs de genre et d'élaborer des évaluations de l'impact sur le genre. La France produit également une annexe propre à sa loi budgétaire qui évalue l'impact des politiques fiscales sur l'égalité des genres⁶⁸.

4. Soutenir les travailleuses et les entreprises dirigées par des femmes

Dans mon rapport de 2020 sur le genre, j'ai exhorté les États participants à veiller à ce que leurs plans de relance économique et d'assistance sociale tiennent compte du fait que les femmes représentent la majorité des travailleurs dans les industries les plus touchées par les

⁶⁵ Vincent Tang et coll., [Gender Equality and COVID-19: Policies and Institutions for Mitigating the Crisis](#), Special Series on COVID-19, 28 juillet 2021 [TRADUCTION].

⁶⁶ ONU Femmes, [Le COVID-19 et la politique fiscale : Appliquer une budgétisation sensible au genre dans les mesures de soutien et de relance](#), Note de politique n° 21, 14 mai 2021.

⁶⁷ Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), [Realizing Gender Equality in Parliament: A Guide for Parliaments in the OSCE Region](#), 2021, p. 46; et Bureau du directeur parlementaire du budget de Géorgie, [Gender Budgeting](#).

⁶⁸ FMI, « [Gender Budgeting in G20 Countries](#) », *IMF Working Paper*, WP/21/269, novembre 2021.

confinements obligatoires liés à la COVID-19. J'ai également demandé aux États participants de fournir des protections particulières aux travailleuses et aux travailleurs informels, dont la plupart sont des femmes, ainsi qu'aux entreprises dirigées par des femmes.

Il semble que l'on prenne de plus en plus conscience du lien entre l'autonomisation économique des femmes et la relance économique durable après la pandémie. En septembre 2021, l'OSCE s'est réunie pour le 29^e Forum économique et environnemental, qui s'est concentré sur le thème de la promotion de la sécurité globale, de la stabilité et du développement durable dans l'espace de l'OSCE grâce à l'autonomisation économique des femmes. Au cours du forum, les États participants ont discuté de la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans les plans de relance économique et de concevoir des politiques de manière à garantir l'égalité des droits des femmes dans le secteur de l'économie, notamment par l'entremise des lois sur le travail et d'un meilleur accès à l'éducation et à la formation. Réfléchissant à la nécessité de créer une région de l'OSCE plus juste et plus durable où les femmes et les hommes peuvent prospérer, la Secrétaire générale de l'OSCE, Helga Maria Schmid, a encouragé les gouvernements de toute la région à concevoir et à mettre en œuvre des plans de relance post-COVID-19 de manière à signaler « notre ferme détermination à ne laisser personne derrière⁶⁹ ».

Qu'il s'agisse d'une aide financière, notamment de prêts, de subventions et d'incitations fiscales, ou d'un soutien à la formation et à l'adoption de nouvelles technologies, il existe de multiples approches pour soutenir et renforcer les entreprises dirigées par des femmes et les travailleuses et travailleurs des secteurs dominés par les femmes. Les données laissent toutefois entendre que ces mesures restent sous-utilisées. Un document d'orientation de l'OCDE datant de 2021 expliquait par exemple que seul un petit nombre d'États membres de l'UE et de gouvernements hors de l'UE avaient mis en œuvre des programmes de soutien aux femmes entrepreneurs en temps de COVID-19⁷⁰. Parmi les pays qui ont adopté de telles mesures, l'Italie a fourni des subventions et d'autres aides financières aux femmes indépendantes et aux petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes pendant la pandémie⁷¹.

⁶⁹ Secrétaire générale Helga Maria Schmid, [Promoting comprehensive security, stability and sustainable development in the OSCE area through women's economic empowerment \(29th\)](#), Prague, 8-10 septembre 2021, EEF/GAL/12/21 [TRADUCTION].

⁷⁰ OCDE et Commission européenne, [The Missing Entrepreneurs 2021: Policies for Inclusive Entrepreneurship and Self Employment](#), 2021, p. 70.

⁷¹ OIT et OCDE, [Women at Work in G20 countries: Policy action since 2020 – Paper prepared for the 2nd Meeting of the G20 Employment Working Group under Italy's Presidency 2021](#), avril 2021, p. 29.

Il existe un important potentiel inexploité en ce qui a trait à la création d'emplois, la croissance économique et l'innovation parmi les femmes entrepreneurs actuelles et potentielles. Comme l'a noté l'OCDE, les recherches indiquent que le PIB augmente lorsque l'écart entre les genres en matière d'entrepreneuriat rétrécit⁷². Comme les femmes ont supporté un coût économique disproportionné pendant la pandémie, les mesures conçues pour soutenir les travailleuses seront essentielles lorsqu'elles chercheront à réintégrer le marché du travail. Tous les États participants de l'OSCE devraient investir dans des mesures qui favorisent la réintégration des femmes dans la population active, renforcent l'autonomie des femmes entrepreneurs et s'attaquent aux inégalités économiques entre les genres, notamment aux écarts salariaux. Il est également important d'apporter un soutien ciblé aux femmes dans les secteurs connaissant des taux élevés d'épuisement professionnel, car les efforts déployés pour former, recruter et retenir les employés peuvent contribuer à empêcher l'épuisement professionnel de se propager dans la main-d'œuvre.

5. Les efforts propres aux parlements

Il convient de répéter que les femmes doivent être représentées de manière égale et concrète dans tous les efforts de planification de l'aide et de la relance économique post-COVID-19. Comme je l'ai dit dans mon rapport 2020 sur le genre, étant donné les impacts sexospécifiques de la COVID-19, toute réponse à la pandémie doit être sensible au genre et élaborée en consultation avec un large éventail d'intervenants, y compris des organisations de femmes et des groupes marginalisés, ce qui est vrai non seulement en ce qui concerne la réponse sanitaire – où les femmes ont été en première ligne de la crise – mais aussi en ce qui concerne les réponses politiques de relance économique.

La sous-représentation des femmes dans la prise de décision au niveau politique peut limiter l'inclusion de perspectives sensibles au genre dans les stratégies de relance économique post-COVID-19. Une étude réalisée en 2020 par CARE International, fondée sur une enquête menée dans 30 pays du monde entier, a révélé que la plupart des comités nationaux mis en place pour répondre à la COVID-19 n'avaient pas une représentation égale de femmes et d'hommes; en fait, dans près de trois quarts des pays étudiés, les femmes représentaient moins d'un tiers du total. Selon le rapport de CARE, les gouvernements dont les niveaux de participation des femmes sont plus faibles risquent de créer des plans de réponse à la

⁷² OCDE et Commission européenne, [The Missing Entrepreneurs 2021: Policies for Inclusive Entrepreneurship and Self Employment](#), 2021, p. 99.

COVID-19 qui « ne tiennent pas compte de l'impact disproportionné de la pandémie sur les femmes et les filles, et de ne pas mettre en œuvre des politiques qui les soutiennent⁷³ ».

La sous-représentation des femmes dans les principaux rôles décisionnels contraste avec la valeur évidente de leurs points de vue et de leur leadership pendant la crise. Plusieurs personnes interrogées dans le cadre de l'enquête de l'OCDE évoquée plus haut ont souligné que le leadership des femmes au niveau ministériel était essentiel pour assurer une reconnaissance rapide des besoins différenciés des femmes pendant la pandémie. L'OCDE a expliqué que ces résultats font écho à ses autres travaux montrant que « la participation des femmes à la prise de décision peut conduire à des politiques et des prestations de services plus inclusives (p. ex. en attirant l'attention sur des questions telles que la violence fondée sur le genre, les politiques favorables à la famille et la réactivité aux besoins des citoyens)⁷⁴ ».

Je suis fermement convaincue que le leadership des femmes parlementaires est essentiel pour assurer une relance postpandémique qui tienne compte des besoins des femmes. Des études ont montré que les pays où la proportion de femmes au parlement est plus élevée sont plus susceptibles d'adopter des lois tenant compte de la dimension de genre⁷⁵. Malheureusement, les femmes continuent d'être sous-représentées dans l'arène politique. Au 1^{er} mai 2022, les femmes occupaient 26,1 % de tous les sièges des parlements dans le monde. Si la moyenne est plus élevée dans la région de l'OSCE – 30,4 %⁷⁶ – on est encore loin des 50 %.

Tous les États participants de l'OSCE devraient examiner les obstacles structurels, culturels et socioéconomiques qui peuvent empêcher les femmes d'entrer en politique. Cependant, le simple fait d'« ajouter » des femmes ne suffit pas à garantir l'intégration des considérations de genre dans les réponses politiques de relance économique. Les hommes politiques doivent également user de leur influence pour soutenir une législation plus sensible au genre. Plus largement, tous les politiciens devraient travailler ensemble pour combattre le récit du genre comme un sujet de niche, d'intérêt spécial, plutôt qu'une composante essentielle de toute réponse politique véritablement inclusive et durable à la pandémie de COVID-19.

⁷³ CARE International, [Where are the Women? The Conspicuous Absence of the Women in COVID-19 Response Teams and Plans, and Why We Need Them](#), juin 2020 [TRADUCTION].

⁷⁴ OCDE, [Towards gender-inclusive recovery](#), Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19), 19 mai 2021 [TRADUCTION].

⁷⁵ Voir, par exemple, Elizabeth Asiedu et coll., [The Effect of Women's Representation in Parliament and the Passing of Gender Sensitive Policies](#), 2016.

⁷⁶ AP OSCE, *Realizing Gender Equality in Parliament : Transforming Institutions, Delivering for all Women and Men*, note conceptuelle fournie aux délégations de l'AP OSCE, 7 mars 2022.

CONCLUSION

La pandémie de COVID-19 continue d'avoir des répercussions sexospécifiques, qui mettent en péril la sécurité économique et le bien-être des femmes dans toute la région de l'OSCE. De même, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a créé un nouveau niveau de difficulté qui a des effets considérables sur la sécurité et le bien-être des femmes, tout en divisant l'attention des décideurs politiques. Malgré ces difficultés, les États participants de l'OSCE ont la possibilité de s'assurer que personne n'est laissé pour compte, alors que nous nous dirigeons collectivement vers la relance économique. Au milieu des différentes crises qui touchent la région de l'OSCE, je crois que nous ne devons pas perdre de vue l'importance de l'égalité des genres et de l'analyse comparative entre les genres. J'invite instamment tous les États participants à veiller à ce que leurs approches politiques en matière de relance après la pandémie intègrent la dimension intersectionnelle des genres et prennent en compte les points de vue de divers groupes.

La pandémie de COVID-19 ne sera pas la dernière urgence, de santé publique ou autre, qui entraînera une crise économique mondiale. Il est essentiel que les mesures que nous prenons aujourd'hui pour amorcer la relance économique après la COVID-19 soient proactives. En adoptant des politiques et des cadres plus inclusifs en matière d'égalité entre les hommes et les femmes – des politiques et des cadres qui s'attaquent aux problèmes que rencontrent les femmes sur le marché du travail et qui transforment en mesures concrètes les considérations liées à l'égalité entre les hommes et les femmes –, on peut faire en sorte que la relance économique après la COVID-19 soit un moment de transformation.

SECTION II

La seconde partie du rapport évalue l'équilibre entre les genres au sein des structures de l'AP de l'OSCE, y compris l'AP de l'OSCE et le Secrétariat international de l'AP de l'OSCE, ainsi que la répartition des genres dans les parlements des États participants de l'OSCE. En outre, elle donne un aperçu de l'équilibre entre les ambassadrices et ambassadeurs et les représentants et représentantes permanents basés à Vienne auprès du Conseil permanent de l'OSCE⁷⁷.

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES À L'AP OSCE

Lors de la session annuelle de Vilnius en 2009, la Commission permanente a modifié le Règlement de l'AP de l'OSCE, pour y introduire un nouveau sous-paragraphe à l'article 1 stipulant que « *chaque délégation nationale doit être composée de représentants des deux sexes*⁷⁸ ». En 2011, l'AP de l'OSCE a adopté une résolution sur la représentation des femmes à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE⁷⁹, exhortant les parlements nationaux à accroître la représentation des femmes au sein des délégations nationales de l'AP de l'OSCE. Fait préoccupant selon la résolution, en février 2011, 17 des 57 délégations nationales à l'AP de l'OSCE étaient uniquement composées d'hommes. En outre, elle indique qu'à l'époque, seules 10 délégations étaient dirigées par des femmes. De plus, sur les 307 délégués, seules 73 (23,7 %) étaient des femmes.

Depuis l'adoption de la résolution précitée, les délégations nationales ont fait des progrès en vue d'améliorer l'égalité entre les sexes au sein de l'Assemblée parlementaire (AP) de l'OSCE. En outre, l'AP OSCE s'est particulièrement engagée à renforcer et à élargir le dialogue sur les sujets liés à l'égalité entre les sexes tout en encourageant la prise en compte des perspectives de genre dans tous les travaux législatifs et parlementaires des États participants de l'OSCE. Lors de la session annuelle tenue à Luxembourg en 2019, les résolutions relatives à l'égalité entre les sexes ont représenté deux des 15 résolutions adoptées par les membres de l'AP OSCE⁸⁰. Il était notamment question de sujets tels que les avantages du processus de numérisation sur les politiques relatives à l'égalité entre les sexes et les considérations liées au genre et à la jeunesse dans les programmes politiques sur les changements climatiques.

⁷⁷ La période de référence des données contenues dans la PARTIE II du rapport va du 1^{er} juillet 2021 au 1^{er} juin 2022.

⁷⁸ Également présent dans le [Règlement de l'AP de l'OSCE](#), 21 mars 2020.

⁷⁹ « [Resolution on Women's Representation at the OSCE Parliamentary Assembly](#) », dans *Resolutions of the OSCE Parliamentary Assembly (20th)*, Belgrade, 6-10 juillet 2011.

⁸⁰ Voir : [Déclaration de Luxembourg de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE 2019](#).

En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire causée par la COVID-19 et des incidents de violence conjugale à la hausse dans la région, l'AP OSCE, en collaboration avec le Secrétariat de l'OSCE et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), a exhorté les gouvernements à envisager des mesures spéciales afin d'assurer la protection des femmes et des enfants⁸¹. En parallèle, dans le cadre de sa série de webinaires parlementaires (WB) lancée en 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19, l'AP OSCE a tenu des événements spécifiquement à propos des thèmes suivants : les répercussions sexospécifiques de la crise sanitaire; les parlementaires et les journalistes : partenaires contre la corruption; et l'élaboration de lois fondées sur des données probantes pour lutter contre la violence envers les femmes.

En outre, un webinaire parlementaire en anglais sur le thème « La violence contre les journalistes et politiciennes : une crise grandissante » (*Violence Against Women Journalists and Politicians: A Growing Crisis*)⁸² a eu lieu le 10 novembre 2021. En 2022, l'AP OSCE a organisé deux webinaires parlementaires en anglais sur les questions liées à l'égalité entre les sexes. Le premier était un webinaire conjoint de l'AP OSCE et du BIDDH sur le thème suivant : « Atteindre l'égalité entre les sexes au Parlement : transformer les institutions, agir pour le bien de l'ensemble des femmes et des hommes » (*Realizing Gender Equality in Parliament: Transforming Institutions, Delivering for all Women and Men*)⁸³ qui a eu lieu le 30 mars 2022. Le deuxième, organisé conjointement avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias (RLM), portait sur le thème suivant : « Sécurité des femmes journalistes en ligne : le rôle de l'action parlementaire » (*Safety of Female Journalists Online: The Role of Parliamentary Action*)⁸⁴ et a eu lieu le 20 avril 2022.

D^{re} Hedy Fry, la représentante spéciale de l'AP OSCE pour les questions de genre, a participé activement à ces webinaires, notamment en coanimant des événements et en rendant compte des avancées liées au genre dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

A. Données sur le répertoire des membres

L'AP OSCE reste dominée par les hommes, comme les années précédentes. Depuis le rapport de l'année dernière, l'équilibre entre les sexes parmi les membres de l'AP OSCE a régressé en faveur d'une plus grande représentation masculine. Plus des deux tiers des membres de

⁸¹ Voir : [Communiqué de presse de l'AP OSCE](#), 2 avril 2020.

⁸² Voir : [Communiqué de presse de l'AP OSCE](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁸³ Voir : [Communiqué de presse de l'AP OSCE](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁸⁴ Voir : [Communiqué de presse de l'AP OSCE](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

l'AP OSCE (y compris les chefs de délégation, les membres suppléants et les secrétaires de délégation) sont des hommes, lesquels occupent 395 postes sur 589 (67,06 %).

Toutefois, depuis l'adoption de la résolution sur la représentation des femmes à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE en 2011, le nombre de femmes représentantes parmi les membres a augmenté. Comme le montre la **figure 1**, la représentation des femmes (y compris les chefs de délégation, les directeurs généraux, les membres et les membres suppléants) à l'Assemblée en juin 2022 représente 29,2 %, soit plus de 5 % de moins que l'année dernière. Actuellement, sur 518 membres, 151 sont des femmes (y compris les chefs de délégation et les membres suppléants), tandis que 12 délégations nationales sont dirigées par des femmes⁸⁵.

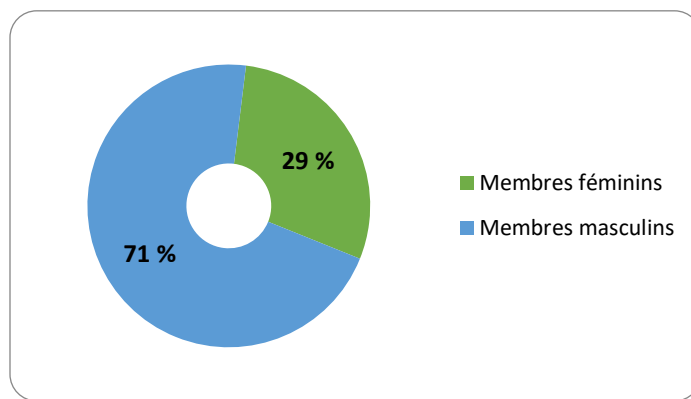


Figure 1 – Égalité entre les sexes chez les membres de l'AP OSCE (y compris les chefs de délégation, les chefs adjoints de délégation, les membres suppléants) en juin 2022

B. Initiative visant à stimuler la participation des femmes

Depuis 2011, les délégations nationales à l'AP OSCE ont entrepris des efforts pour accroître la conformité de leurs membres à l'article 1.4 du Règlement de l'AP de l'OSCE⁸⁶. Ces efforts ont conduit à une diminution notable du nombre de délégations ne comptant aucune femme. Comme le montre la **figure 2**, le nombre de délégations exclusivement masculines est passé de 17 en 2011 à 10 en 2012 et 2013, puis à neuf en 2014, avant de remonter à 10 en 2015. Ce nombre a baissé à six en 2016 et 2017. Comme l'illustre la figure 3, le nombre de délégations exclusivement masculines est passé de 17 en 2011 à un minimum de deux en 2018 et 2019. En

⁸⁵ Consulter le tableau A.1 à l'annexe A.

⁸⁶ Voir : [Règlement de l'AP de l'OSCE](#).

juin 2022, quatre délégations sont composées uniquement de membres masculins : celles de la Croatie, de la Lettonie, de Malte et de la Turquie⁸⁷.

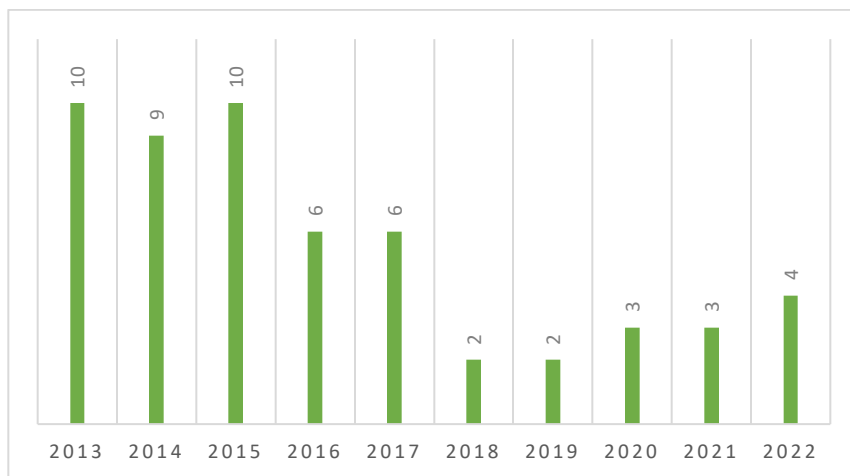


Figure 2 – Nombre de délégations ne comptant aucune femme parmi leurs membres (2011 à 2022) en juin 2022

La **figure 3** ci-dessous présente les données ventilées par sexe de l'Assemblée, y compris les membres, les membres suppléants, les secrétaires des délégations et le personnel de l'AP OSCE⁸⁸.

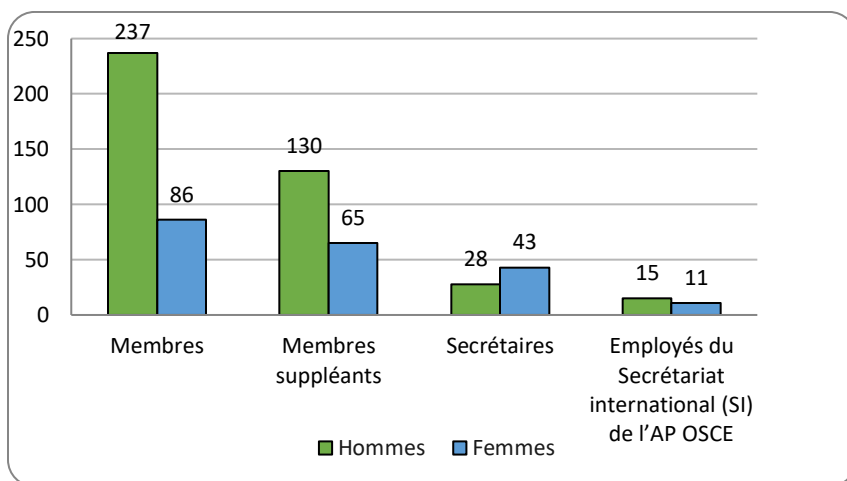


Figure 3 – Ventilation par sexe, 'AP OSCE, juin 2022

⁸⁷ Consulter le tableau A.2 à l'annexe I.

⁸⁸ Consulter le tableau A.3 à l'annexe I.

C. Équilibre entre les sexes au sein du Bureau de l'AP de l'OSCE

Le Bureau de l'AP de l'OSCE se compose du président, de neuf vice-présidents, du trésorier, ainsi que des trois dirigeants de chacune des commissions générales. En juin 2022, le Bureau est composé de 19 membres, dont cinq femmes, soit un rapport de 73,68 % à 26,32 % en faveur des membres masculins. Un poste de vice-président reste vacant. Par rapport aux données ventilées par sexe des membres du Bureau pour 2021, on constate une diminution de 1,46 % de la représentation des femmes en raison de l'élection de nouveaux membres de l'Assemblée. Néanmoins, comme le montre la **figure 4**, la composition par sexe du Bureau de 2022 reste inférieure à l'objectif de 30 % suggéré en 2011⁸⁹.

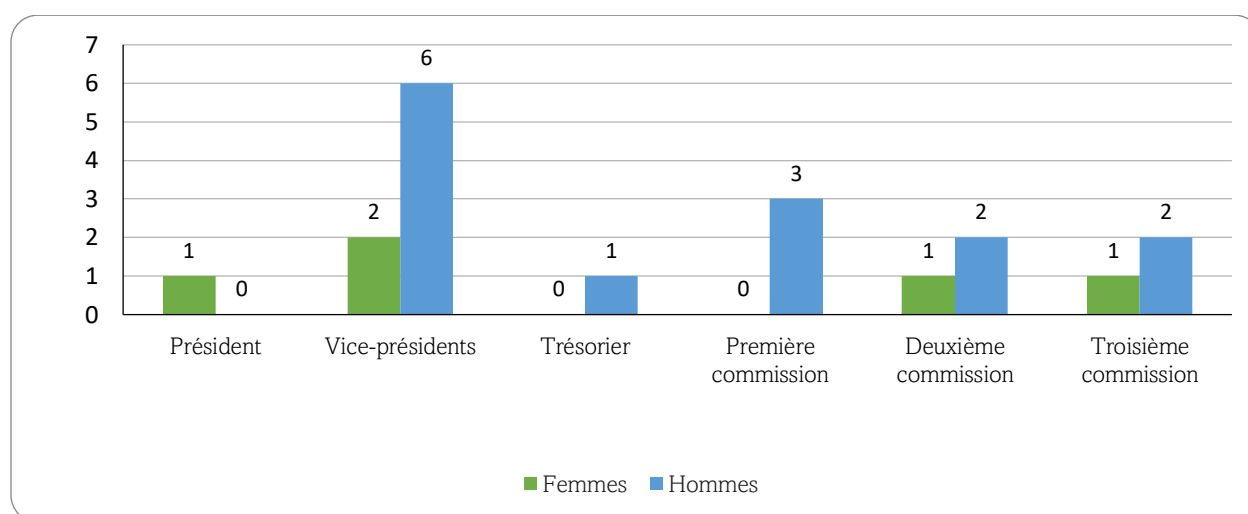


Figure 4 – Égalité entre les sexes au sein des membres du Bureau de l'AP de l'OSCE en juin 2022

1. Femmes aux postes de présidents et de vice-présidents au sein de l'AP OSCE

L'égalité entre les sexes pour la présidence et de vice-présidence de l'AP OSCE a varié au cours des dernières années. En mai 2017, la présidente de l'AP OSCE était M^{me} Christine Muttonen (Autriche). Sous sa direction, une seule personne occupant la vice-présidence était une femme. « Entre novembre 2017 et décembre 2022, le président de l'AP OSCE était M. George Tsereteli (Géorgie). M. Peter Lord Bowness (Royaume-Uni) a dirigé l'AP OSCE en tant que président de décembre 2020 à juillet 2021. » Lors de la séance annuelle de 2021, M^{me} Margareta Cederfelt

⁸⁹ Consulter le tableau A.4 à l'annexe I.

(Suède) a été élue présidente – devenant ainsi la troisième femme⁹⁰ à occuper ce poste. Sous sa direction, deux des vice-présidents sont des femmes.

2. Agents supérieurs des commissions générales de l'AP OSCE

La composition des agents supérieurs des comités généraux a changé depuis la période visée par le dernier rapport. Après la séance annuelle de 2021, la représentation hommes-femmes parmi les membres du Bureau de l'Assemblée est restée dominée par les hommes – sept membres du Bureau sont des hommes et deux sont des femmes. L'un des membres du Bureau, M^{me} Sereine Mauborgne, occupe le poste de présidente de la Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires. À titre de comparaison, en juin 2021, les membres féminins occupaient trois des neuf postes d'agents supérieurs de commission au total, alors qu'elles occupaient quatre postes en 2019 et deux postes en 2018.

3. Représentants spéciaux de l'AP OSCE

Selon le Règlement de l'AP de l'OSCE, le Président peut nommer des représentants spéciaux pour agir en son nom, notamment en engageant le dialogue et en participant à des forums pour promouvoir les objectifs de l'Assemblée. Chaque année, le nombre de représentants spéciaux varie en fonction des besoins de l'Assemblée pour traiter certains sujets. En juin 2022, sept représentants spéciaux sur 16 sont des femmes, soit un total de 44 % (voir la **figure 5**)⁹¹. Leur mandat est envisagé pour un an avec une possibilité de prolongation.

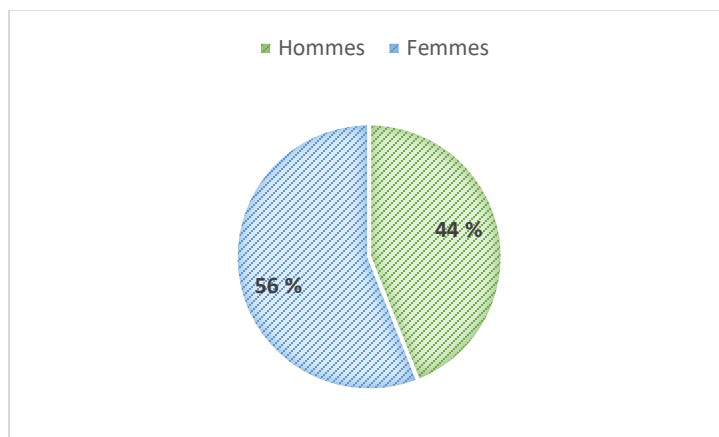


Figure 5 – Égalité entre les sexes parmi les représentants spéciaux de l'AP OSCE en juin 2022

⁹⁰ Après M^{me} Helle Degn (Danemark) et M^{me} Christine Muttonen (Autriche).

⁹¹ Consulter le tableau A.5 à l'annexe I.

D. Participation des femmes aux réunions statutaires

1. Session annuelle de 2021

La session annuelle de l'AP OSCE 2021 s'est tenue à distance, en raison des restrictions causées par la pandémie de COVID-19. La plupart des membres ont participé virtuellement (en ligne), tandis que les membres du Bureau et du Comité permanent ont été invités à participer en personne. Comme le montre la **figure 6**, 340 membres ont participé, dont 100 femmes et 240 hommes⁹². En ce qui concerne la ventilation par sexe des membres qui ont participé en personne, sur 79 membres, il y avait 22 femmes et 57 hommes⁹³.

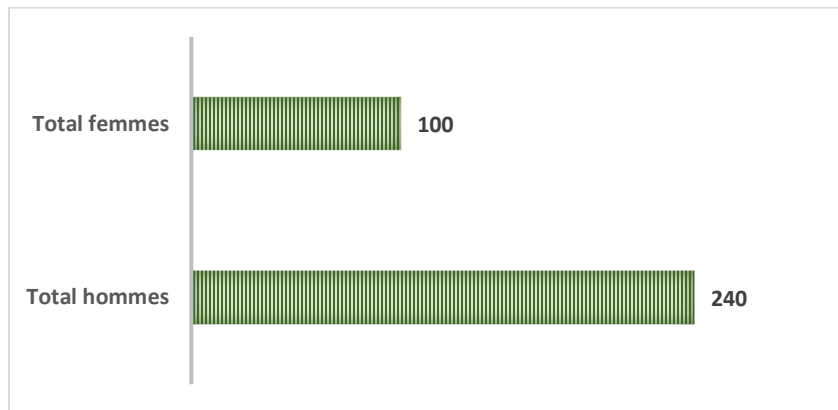


Figure 6 – Ventilation par sexe de la participation des parlementaires à la session annuelle à distance de l'AP OSCE de 2021

2. Réunion d'automne 2021

La réunion d'automne de 2021 s'est tenue entièrement en ligne, en raison des restrictions causées par la pandémie de COVID-19. Au total, 242 membres ont participé, dont 73 (30,10 %) étaient des femmes. Comme le montre la **figure 7**, un total de 62 femmes et 143 hommes, ainsi que 11 femmes et 26 hommes suppléants, ont participé⁹⁴.

⁹² Consulter les tableaux A.6, A.6 (1) et A.6 (2) de l'annexe A.

⁹³ Consulter le tableau A.6 (3) à l'annexe A.

⁹⁴ Consulter le tableau A.7 à l'annexe A.

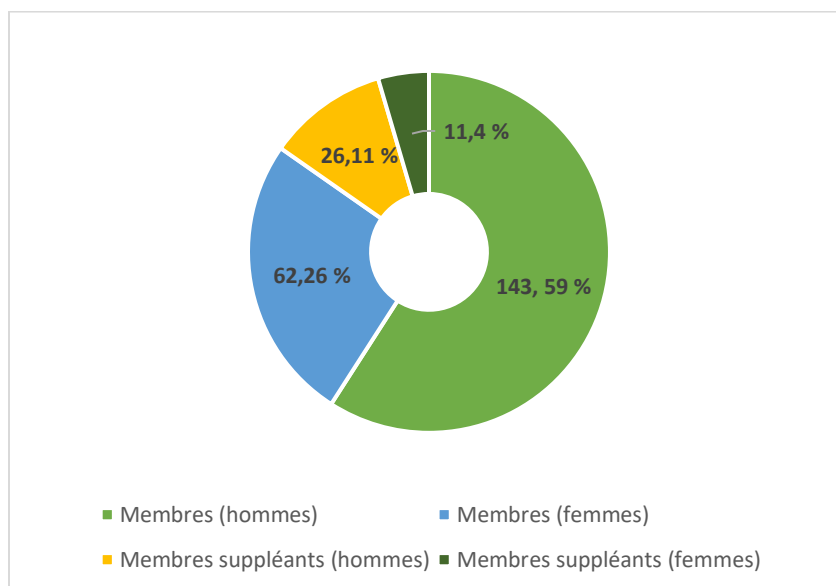


Figure 7 – Ventilation par sexe de la participation des parlementaires à la réunion d’automne de l’AP OSCE de 2021

3. Session d’hiver 2022

En raison des restrictions liées à la COVID-19, la session d’hiver de 2022 s’est déroulée dans un format hybride. Au total, 283 membres et membres suppléants ont participé, dont 86 (30,38 %) étaient des femmes. L’égalité entre les sexes parmi les membres et les membres suppléants est illustrée à la **figure 8**. Au total, 246 membres (175 hommes et 71 femmes) et 37 membres suppléants (22 hommes et 15 femmes) ont participé⁹⁵.

⁹⁵ Consulter le tableau A.8 à l’annexe A.

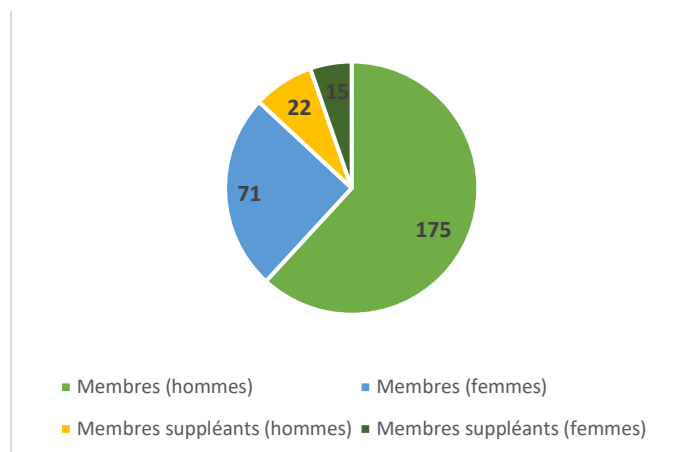


Figure 8 – Ventilation par sexe de la participation des parlementaires à la réunion d’hiver de l’AP OSCE de 2022

E. Participation des femmes aux activités d’observation des élections de l’AP OSCE en 2021-2022

Les données concernant la participation des femmes aux missions d’observation des élections de l’AP OSCE montrent que, pendant la période de référence allant de juin 2021 à juin 2022, le nombre total d’observatrices était de 83 (28,71 %), ce qui représente environ le tiers du nombre total d’observateurs déployés (289) pendant cette période. La **figure 9** montre la ventilation par sexe des six missions d’observation des élections qui ont eu lieu entre juillet 2021 et mai 2022⁹⁶.

A.9 Observation des élections de l’AP OSCE			
2021-2022			
Élections observées	Députés	Femmes	% de femmes
Élection parlementaire, Moldavie (11 juillet 2021)	44	11	25,00 %
Élection parlementaire, Bulgarie (11 juillet 2021)	10	3	30,00 %
Élection présidentielle, Ouzbékistan (24 octobre 2021)	72	19	26,38 %
Élection parlementaire, Kirghizistan (28 novembre 2021)	41	11	26,82 %
Élection présidentielle et élection parlementaire anticipée, Serbie (3 avril 2022)	52	15	28,84 %
Élection parlementaire, Hongrie (3 avril 2022)	70	24	34,28 %
Total	289	83	28,71 %

Figure 9 – Participation des femmes aux activités d’observation des élections de l’AP OSCE, 2020-2021 (en pourcentage)

⁹⁶ Voir également le tableau A.9 à l’annexe A.

F. Webinaires parlementaires en 2021 et 2022

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE, dans un effort visant à promouvoir le dialogue interparlementaire sur l'évolution des questions de sécurité concernant la crise actuelle de la COVID-19, a lancé en avril 2020 une série de webinaires régulièrement organisés pour les membres de l'Assemblée, couvrant un large éventail de questions dans les trois dimensions générales. Ces webinaires parlementaires (WP) avaient pour but de favoriser le dialogue entre les membres ainsi qu'avec des experts, de permettre la réflexion sur les principaux défis politiques et de favoriser l'échange de pratiques exemplaires entre les législateurs de la région de l'OSCE.

Au total, sept WP et autres événements en ligne à l'échelle de l'AP énumérés ci-dessous ont été organisés en anglais entre juillet 2021 et juin 2022 :

1. Webinaire parlementaire sur le thème « Transparence et prévisibilité dans les affaires militaires : le rôle de l'OSCE » (*Transparency and Predictability in Military Affairs: The Role of the OSCE*), 14 juin 2021;
2. Dialogue politique régional avec les législateurs de l'Europe du Sud-Est sur les combattants terroristes étrangers, 14 et 15 octobre 2021;
3. Webinaire parlementaire sur le thème « La violence à l'encontre des femmes journalistes et politiciennes : une crise grandissante » (*Violence Against Women Journalists and Politicians: A Growing Crisis*), 10 novembre 2021;
4. Webinaire parlementaire sur le thème « La révolution de l'énergie propre et ses implications pour la région de l'OSCE » (*The Clean Energy Revolution and its Implications for the OSCE Region*), 4 février 2022;
5. Webinaire parlementaire sur le thème « La contribution des jeunes dans le renforcement de la primauté du droit, de la démocratie et des droits de la personne au sein de l'OSCE » (*Youth contribution to strengthening of rule of law, democracy, and human rights in the OSCE area*), 18 février 2022;
6. Webinaire conjoint sur le thème « Atteindre l'égalité entre les sexes au Parlement : transformer les institutions, agir pour le bien de l'ensemble des femmes et des hommes » (*Realizing Gender Equality in Parliament: Transforming Institutions, Delivering for all Women and Men*), 30 mars 2022;
7. Webinaire conjoint sur le thème « Sécurité des femmes journalistes en ligne : le rôle de l'action parlementaire » (*Safety of Female Journalists Online: The Role of Parliamentary Action*), 20 avril 2022.

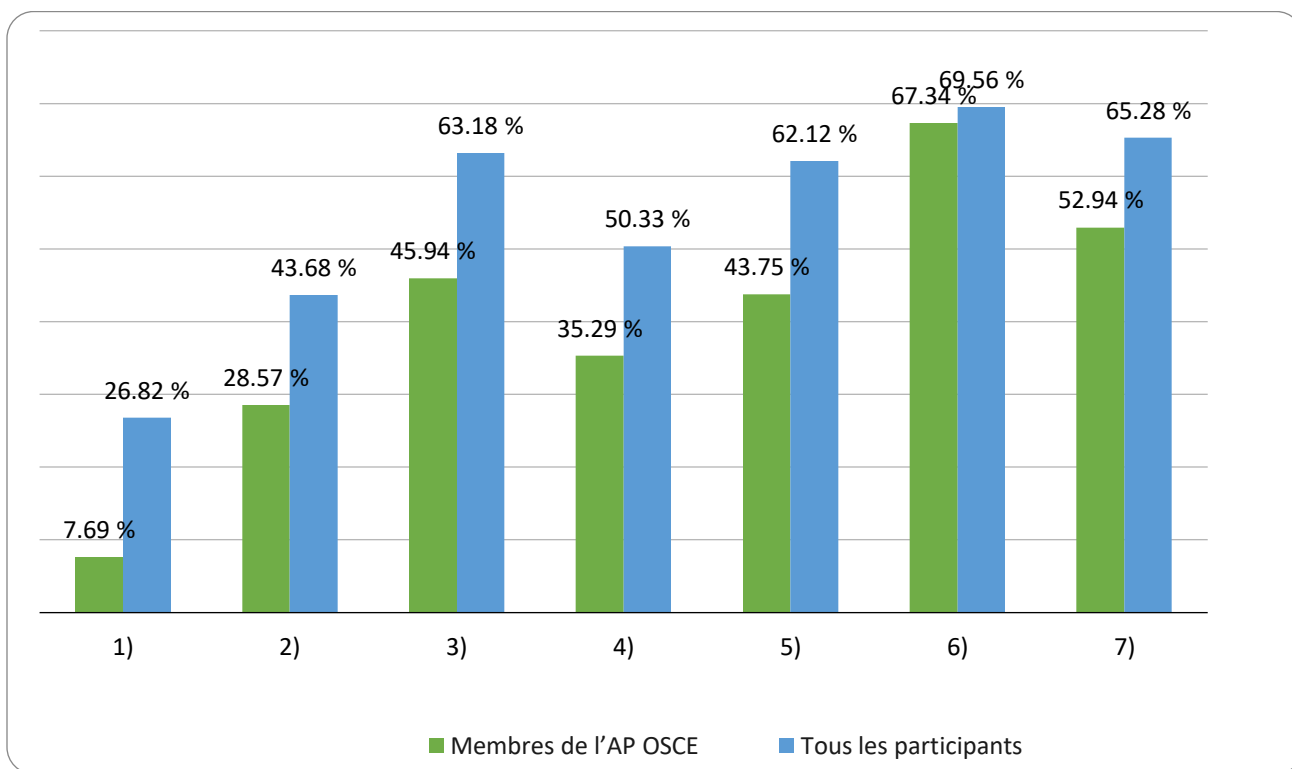


Figure 10 – Participation des femmes aux webinaires parlementaires de l’AP OSCE et à d’autres événements de l’AP en 2021-2022 (en pourcentage)

La **figure 10** montre le pourcentage de participation des femmes aux WP de l’AP OSCE, y compris le pourcentage de membres de l’AP OSCE, ainsi que le nombre total de tous les participants (y compris les conférenciers, les experts et autres invités, etc.)⁹⁷.

G. Participation parlementaire aux réunions d’appel à l’action

En juillet 2020, les États participants n’étant pas parvenus à un consensus sur la reconduction des chefs d’institution de l’OSCE, il a été reconnu que si certains des problèmes auxquels l’Organisation fait face sont dus à la crise générale du multilatéralisme, d’autres sont de nature politique et propre à l’OSCE. Cette situation est attribuable à une combinaison complexe de facteurs, notamment de grandes divergences d’opinions et des perceptions erronées sur la

⁹⁷ Consulter le tableau A.10 à l’annexe A.

nature de l'OSCE, une méfiance croissante entre les États participants et un manque général d'intérêt politique stratégique de la part des gouvernements⁹⁸.

Pour corriger la situation, le Bureau de l'AP de l'OSCE a approuvé le projet d'appel à l'action dans l'intention de mobiliser les délégations parlementaires nationales, notamment au sein de leurs parlements nationaux et à l'égard de leurs gouvernements, afin de souligner l'utilité de l'OSCE dans le cadre actuel de la sécurité internationale et sur la voie du 50^e anniversaire de l'*Acte final d'Helsinki*. Le projet comprend le document d'appel à l'action⁹⁹ et une série de réunions et d'événements ciblés (Appel à l'action – Processus Helsinki +50).

Sur la base de l'appel à l'action, un document informel qui expose plus en détail les principaux défis auxquels l'OSCE est confrontée a été élaboré. Après une première réunion générale tenue le 27 janvier 2021 pour discuter de l'essence du processus, un certain nombre de réunions ciblées ont été fixées pour aborder chacun des points contenus dans le document informel et discuter de ce que l'Assemblée parlementaire peut faire pour chacun. Ces rencontres se déroulent principalement en ligne, le plan étant d'en organiser également dans certaines capitales lorsque les conditions le permettront. Les questions définies comme prioritaires lors des discussions entre les délégations parlementaires sont les suivantes : gérer la règle du consensus, améliorer le dialogue, renforcer les mécanismes d'examen de mise en œuvre, promouvoir une meilleure intégration de la dimension de genre, garantir des ressources suffisantes et opportunes pour l'organisation, améliorer l'interaction avec la société civile, rationaliser et redéfinir les priorités du programme de l'OSCE¹⁰⁰.

Au cours de la période visée par le présent rapport (juillet 2021 à juin 2022), les six réunions d'appel à l'action suivantes ont été organisées :

1. Appel à l'action sur le thème « Enhancing the Implementation of UNSCR 1325 across the OSCE Region: Parliamentarians' Contribution to Women, Peace and Security » (Favoriser la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans la région de l'OSCE : Contribution des parlementaires aux femmes, à la paix et à la sécurité), 8 septembre 2021;
2. Réunion de suivi de l'appel à l'action avec de jeunes responsables politiques, 28 septembre 2021;

⁹⁸ AP OSCE : [Call for Action – Helsinki +50 Process: A Parliamentary Contribution to Restoring OSCE Effectiveness](#).

⁹⁹ AP OSCE, [Documents](#).

¹⁰⁰ AP OSCE : [Call for Action – Helsinki +50 Process: A Parliamentary Contribution to Restoring OSCE Effectiveness](#).

3. Appel à l'action visant à mettre l'accent sur la dimension humaine, 19 octobre 2021;
4. Appel à l'action sur le thème « Implementation of the Sustainable Development Goals in the OSCE region: a parliamentary perspective » (Mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région de l'OSCE : une perspective parlementaire), 2 mars 2022;
5. Appel à l'action sur le thème « The role of the OSCE in addressing the conflict in Ukraine and its consequence » (Le rôle de l'OSCE dans le traitement du conflit en Ukraine et de ses conséquences), 23 mars 2022;
6. Réunion de suivi de l'appel à l'action sur le rôle de l'OSCE dans la résolution de la guerre en Ukraine et de ses conséquences, 11 mai 2022.

La **figure 11** présente le pourcentage de femmes ayant participé aux réunions d'appel à l'action, y compris parmi les membres de l'AP OSCE, ainsi que tous les participants (y compris les conférenciers, les experts et les autres invités, etc.)¹⁰¹.

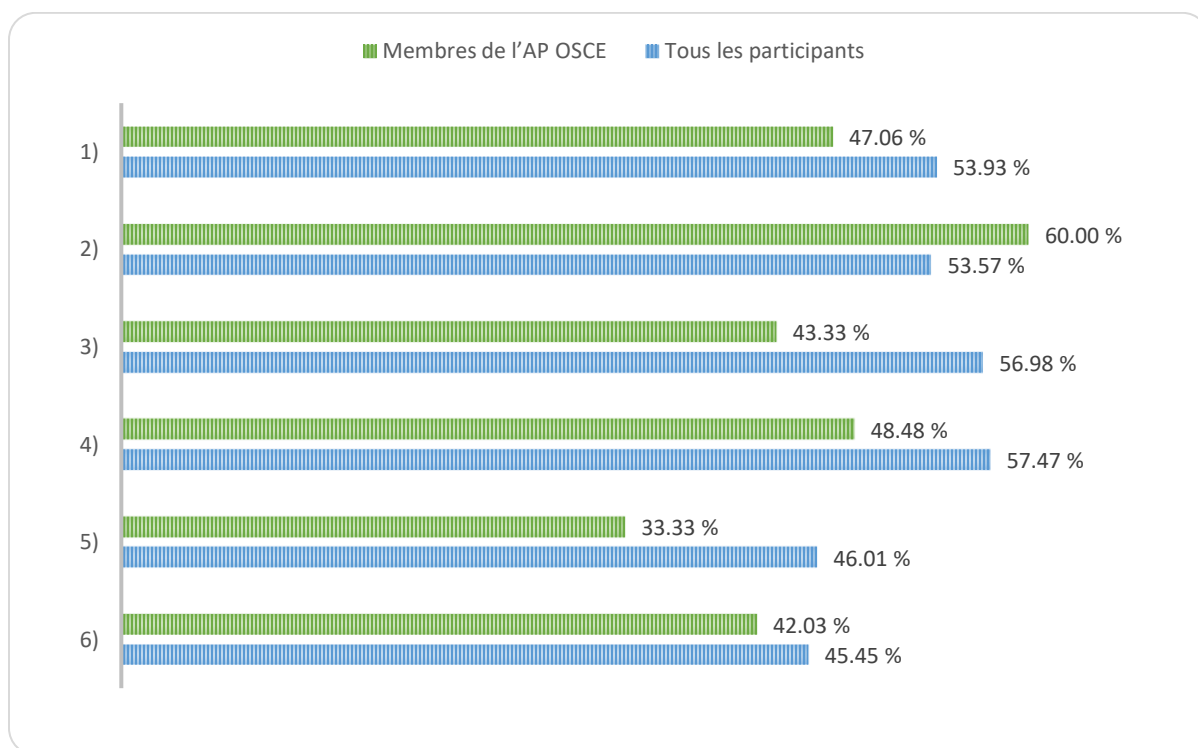


Figure 11 – Participation des femmes aux réunions d'appel à l'action de 2021-2022 (en pourcentage)

¹⁰¹ Consulter également le tableau A.11 à l'annexe A.

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES AU SEIN DU SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DE L'AP OSCE

A. Personnel permanent

Comme le montre la **figure 12**, le personnel permanent du Secrétariat international (SI) de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, y compris au Bureau de Vienne, est actuellement composé de 24 personnes, dont 11 femmes. Les postes de secrétaire général et de secrétaire général adjoint de l'AP OSCE sont occupés par des hommes. Des changements aux postes de haute direction ont été apportés après la session annuelle de 2021 afin d'assurer une meilleure égalité entre les sexes au niveau supérieur de la prise de décision – un tiers des postes de haute direction sont actuellement occupés par des femmes (2/6). Le bureau de l'AP OSCE à Vienne est dirigé par une femme.

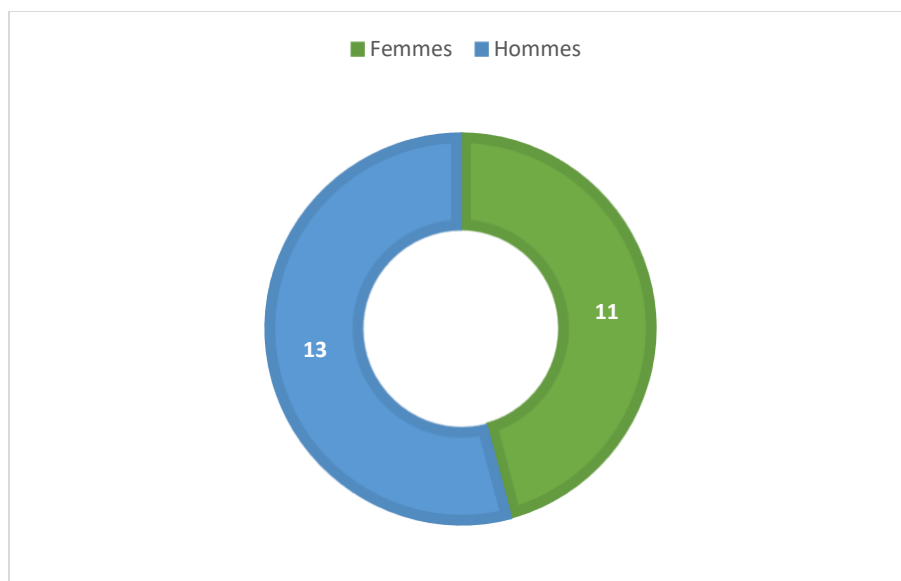


Figure 12 – Composition par sexe du personnel permanent du SI de l'AP OSCE en juin 2022

B. Agents intermédiaires de programme

L'AP OSCE a lancé le programme des agents intermédiaires de programme (AIP) en 2019. Ce programme permet aux jeunes professionnels de se familiariser avec l'OSCE et ses structures et de se doter des compétences nécessaires pour bâtir une carrière dans la diplomatie multilatérale. Depuis le lancement du programme, neuf agents intermédiaires de programme (AIP) ont eu l'occasion d'y participer. En juin 2022, six AIP travaillent au bureau de Vienne de l'AP OSCE : quatre femmes et deux hommes.

C. Programme d'adjoint de recherche

Le Secrétariat international de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE organise régulièrement un programme d'adjoint de recherche, dans le cadre duquel il embauche des étudiants diplômés pour une période de six mois. Les adjoints de recherche participants acquièrent une expérience pratique dans le domaine des affaires internationales, perfectionnent leurs connaissances des affaires internationales politico-militaires, économiques, environnementales et de droits de la personne, tout en renforçant leurs compétences professionnelles dans des domaines liés aux travaux de l'Assemblée parlementaire. En juin 2022, trois adjoints de recherche travaillaient au Secrétariat international à Copenhague et cinq au Bureau de liaison de Vienne, soit trois hommes et cinq femmes au total.

REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DES PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS PARTICIPANTS DE L'OSCE

Selon les données fournies par l'Union interparlementaire (UIP), la représentation des femmes dans les parlements des États participants de l'OSCE a fluctué ces dernières années. La représentation totale des femmes dans les organes législatifs des États participants de l'OSCE s'élevait à 29 % en 2020 et à 38 % en 2021. En juin 2022, ce chiffre était de 30,75 %.

Au sein de la région de l'OSCE, la Hongrie reste le pays ayant le plus faible pourcentage de femmes au sein de son parlement (14,10 %), suivie de Chypre (14,30 %). En revanche, l'Islande (47,60 %), Andorre (46,43 %), la Suède (46,10 %) et la Norvège (45 %) affichent la plus forte représentation de femmes dans leurs organes législatifs respectifs¹⁰².

ÉQUILIBRE ENTRE LES SEXES CHEZ LES AMBASSADEURS À VIENNE ET LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL PERMANENT DE L'OSCE

Cette dernière section montre la composition par sexe des ambassadeurs/représentants permanents auprès du Conseil permanent de l'OSCE à Vienne en juin 2022. Elle comprend les ambassadeurs et les représentants permanents des 57 États participants, l'ambassadeur de l'UE, les ambassadeurs des 11 partenaires de coopération de l'OSCE et l'ambassadeur de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE au Conseil permanent¹⁰³.

¹⁰² Consulter le tableau A.12 à l'annexe A.

¹⁰³ Consulter le tableau A.13 (1) à l'annexe A.

Comme le montre la **figure 13**, plus de 65 % des ambassadeurs sont des hommes, tandis qu'environ 34 % sont des femmes. Par rapport aux chiffres relevés dans le rapport de 2021, le nombre de représentantes a diminué de près de 1,5 %¹⁰⁴.

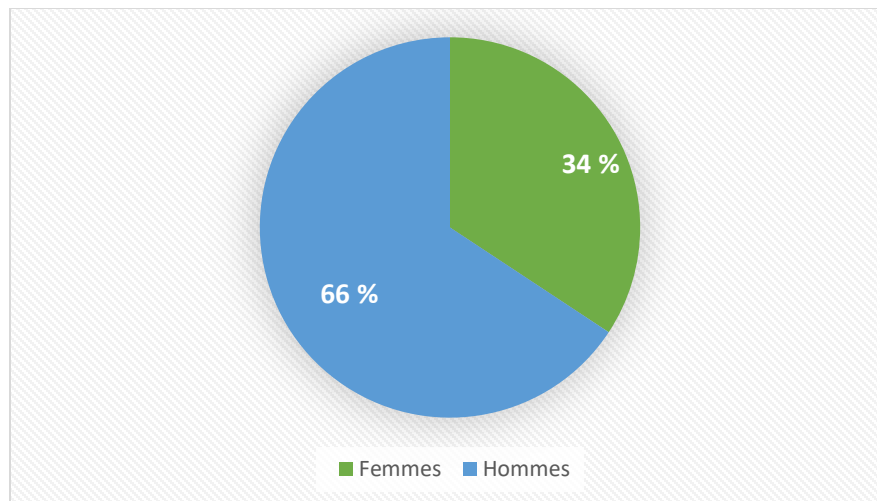


Figure 13 – Ambassadeurs et représentants permanents auprès du Conseil permanent de l'OSCE en juin 2022

¹⁰⁴ Consulter le tableau A.13 à l'annexe A.

ANNEXE A

Tableau A.1

A.1 : Assemblée parlementaire de l'OSCE					
au 1^{er} juin 2022					
Catégorie	Femmes	En %	Hommes	En %	Total
Membres de l'AP OSCE	86	26,63 %	237	73,15 %	323
Membres suppléants de l'AP OSCE	65	33,33 %	130	66,67 %	195
Secrétaires de l'AP OSCE	43	60,56 %	28	39,44 %	71
Personnel de l'AP OSCE	11	42,31 %	15	57,69 %	26
Total	205	33,33 %	410	66,67 %	615

Tableau A.2

A.2 : Nombre de délégations sans représentation féminine (2011 à 2022)	
au 1^{er} juin 2022	
2013	10
2014	9
2015	10
2016	6
2017	6
2018	2
2019	2
2020	3
2021	3
2022	4

Tableau A.3

A.3 : Ventilation par sexe à l'AP OSCE en juin 2022		
au 1^{er} juin 2022		
	Hommes	Femmes
Membres	237	86
Membres suppléants	130	65
Secrétaires	28	43
Personnel de l'AP OSCE	15	11

Tableau A.4

A.4 : Égalité entre les sexes parmi les membres du Bureau			
au 1^{er} juin 2022			
Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Président	1	0	1
Vice-présidents	2	6	8
Trésorier	0	1	1
Première commission	0	3	3
Deuxième commission	1	2	3
Troisième commission	1	2	3
Total	5	14	19

Tableau A.5

A.5 : Égalité entre les sexes parmi les représentants spéciaux de l'AP OSCE		
en juin 2022		
	Hommes	Femmes
Représentant spécial pour l'antisémitisme, le racisme et l'intolérance	1	
Représentant spécial pour les questions liées à l'Arctique		1
Représentant spécial pour l'Asie centrale		1
Représentant spécial pour l'engagement de la société civile	1	
Représentant spécial pour la stratégie numérique	1	
Rapporteur spécial pour la désinformation et la propagande	1	
Représentant spécial pour les questions liées aux personnes âgées		1
Représentant spécial pour la lutte contre la corruption		1
Représentant spécial sur les questions de genre		1
Représentant spécial pour les enjeux liés à la traite des personnes	1	
Représentant spécial pour les affaires méditerranéennes	1	
Représentant spécial pour le dialogue parlementaire sur l'Ukraine	1	
Représentant spécial pour le Caucase du Sud		1
Représentant spécial pour l'Europe du Sud-Est	1	
Représentant spécial pour les objectifs de développement durable	1	
Représentant spécial pour l'engagement des jeunes		1
TOTAL	9	7

Tableau A.6

A.6 : Ventilation par sexe de la participation des parlementaires à la session annuelle à distance de l'AP OSCE de 2021	
Total hommes	240
Total femmes	100
Total	340

Tableau A.6(1)

A.6(1) : Participation des parlementaires aux sessions annuelles de l'AP OSCE (2010 à 2021)													
Catégorie	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Annulées en 2020	2021 à distance (en personne)	2021 à distance (total)
Femmes	50	55	61	67	74	63	75	60	79	70	-	22	100
Hommes	186	169	185	178	180	182	205	173	202	200	-	57	240
% de femmes	21 %	24,50 %	25 %	27 %	29 %	25,70 %	26,80 %	25,70 %	28 %	26,00 %	-	27,80 %	29,40 %
Total	236	224	246	245	254	245	280	233	281	270	-	79	340

Tableau A.6(2)

A.6(2) : Participation genrée des parlementaires à la session annuelle à distance de l'AP OSCE de 2021 (total)	
Total hommes	240
Total femmes	100
Total	340

Tableau A.6(3)

A.6(3) : Participation des parlementaires à la session annuelle à distance de l'AP OSCE de 2021 (en personne)	
Total hommes	57
Total femmes	22
Total	79

Tableau A.7

A.7 : Participation des parlementaires à la réunion d'automne de l'AP OSCE (2021)	
Catégorie	2021
Femmes	73
Hommes	169
% de femmes	30,10 %
Total	242

Tableau A.8

A.8 : Participation des parlementaires à la réunion d'hiver de l'AP OSCE (2022)						
	Membres		Membres suppléants		Total	% de femmes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Total	175	71	22	15	283	30,38 %

Tableau A.9

A.9 : Observation des élections de l'AP OSCE			
2021-2022			
Élections observées	Députés	Femmes	% de femmes
Élection parlementaire, Moldavie (11 juillet 2021)	44	11	25,00 %
Élection parlementaire, Bulgarie (11 juillet 2021)	10	3	30,00 %
Élection présidentielle, Ouzbékistan (24 octobre 2021)	72	19	26,38 %
Élection parlementaire, Kirghizistan (28 novembre 2021)	41	11	26,82 %
Élection présidentielle et élection parlementaire anticipée, Serbie (3 avril 2022)	52	15	28,84 %
Élection parlementaire, Hongrie (3 avril 2022)	70	24	34,28 %
Total	289	83	28,71 %

Tableau A.10

A.10 : Participation selon les sexes aux webinaires de l'AP OSCE								
De juillet 2021 au 1 ^{er} juin 2022								
	Membres de l'AP		Total	% de femmes	Tous les participants		Grand total	% de femmes
	Hommes	Femmes			Hommes	Femmes		
2021								
Webinaire sur le thème de la Transparence et de la prévisibilité dans les affaires militaires : le rôle de l'OSCE, 14 juin 2021	14	2	16	7,69 %	30	11	41	26,82 %
Appel à l'action sur le thème « Favoriser la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans la région de l'OSCE : Contribution des parlementaires aux femmes, à la paix et à la sécurité », 8 septembre 2021	18	16	34	47,06 %	41	48	89	53,93 %
Réunion de suivi de l'appel à l'action avec de jeunes responsables politiques, 28 septembre 2021	8	12	20	60,00 %	26	30	56	53,57 %
Appel à l'action visant à mettre l'accent sur la dimension humaine, 19 octobre 2021	17	13	30	43,33 %	37	49	86	56,98 %
Dialogue politique régional avec les législateurs de l'Europe du Sud-Est	20	8	28	28,57 %	58	45	103	43,68 %

sur les combattants terroristes étrangers, 14 et 15 octobre 2022								
Webinaire parlementaire sur le thème « La violence à l'encontre des femmes journalistes et politiciennes : une crise grandissante », 10 novembre 2021	20	17	37	45,94 %	35	75	110	68,18 %
2022								
Webinaire parlementaire sur le thème « La révolution de l'énergie propre et ses implications pour la région de l'OSCE », 4 février 2022	44	24	68	35,29 %	79	76	151	50,33 %
Webinaire parlementaire sur le thème « La contribution des jeunes dans le renforcement de la primauté du droit, de la démocratie et des droits de la personne au sein de l'OSCE », 18 février 2022	18	14	32	43,75 %	25	41	66	62,12 %
Appel à l'action sur le thème « Mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région de l'OSCE : une perspective parlementaire », 2 mars 2022	17	16	33	48,48 %	37	50	87	57,47 %
Appel à l'action sur le thème « Le rôle de l'OSCE dans le traitement du conflit en Ukraine et de ses conséquences », 23 mars 2022	46	23	69	33,33 %	88	75	163	46,01 %
Webinaire conjoint sur le thème « Atteindre l'égalité entre les sexes au Parlement : transformer les institutions, agir pour le bien de l'ensemble des femmes et des hommes », 30 mars 2022	16	33	49	67,34 %	42	96	138	69,56 %
Webinaire conjoint sur le thème « Sécurité des femmes journalistes en ligne : le rôle de l'action parlementaire », 20 avril 2022	16	18	34	52,94 %	25	47	72	65,28 %
Réunion de suivi de l'appel à l'action sur le rôle de l'OSCE dans la résolution de la guerre en Ukraine et de ses conséquences, 11 mai 2022	40	29	69	42,03 %	84	70	154	45,45 %
Total	294	225	519	30,00 %	607	713	1316	47,98 %

Tableau A.11

A.11 : Composition par sexe du personnel permanent du SI de l'AP OSCE	
au 1^{er} juin 2022	
Femmes	11
Hommes	13

